

**Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication  
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

# **La redéfinition des systèmes alimentaires**

**Cas d'étude de la Ceinture Alimentaire de  
Charleroi Métropole**

Auteur : Thibault Avognon

Promoteur(s) : Étienne Verhaegen

Lecteur(s) : Philippe De Leener

Année académique 2019-2020

Master en sciences de la population et du développement

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

## Remerciements

*En guise de préambule, je tenais à présenter mes remerciements :*  
*Tout d'abord, je remercie M. Étienne Verhaegen, mon promoteur, pour son suivi et*  
*les conseils qu'il m'a donnés lors de l'élaboration de ce travail ;*  
*Je remercie les membres de la SAW-B de m'avoir accueilli et tout particulièrement*  
*Stéphane Lejoly, mon maitre de stage, et Antoinette Dumont qui ont accepté de*  
*participer à ce mémoire et m'ont entouré durant mon stage ;*  
*Je remercie chaleureusement mes parents qui ont toujours fait en sorte que je sois*  
*dans les meilleures dispositions possibles durant mes études ;*  
*Je remercie mon ami Tom Duterme pour tous ses bons conseils et pour les*  
*nombreuses discussions qui m'ont permis d'améliorer ce travail ;*  
*Enfin, je remercie mes collègues de master et toutes les personnes qui ont pu*  
*m'inspirer au cours de mon parcours étudiantin.*

## Table des matières

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| Partie théorique .....                                           | 6  |
| 1 Introduction : problématique et objectifs .....                | 6  |
| 1.1 La CACM .....                                                | 6  |
| 1.2 Question de recherche et objectifs.....                      | 9  |
| 2 Méthodologie .....                                             | 10 |
| 3 Cadre d'analyse .....                                          | 12 |
| 3.1 Développement et développement durable .....                 | 12 |
| 3.2 Les circuits courts alimentaires .....                       | 14 |
| 3.2.1 Les circuits courts dans l'histoire.....                   | 14 |
| 3.2.2 Les caractéristiques .....                                 | 18 |
| 3.2.3 Le jeu d'acteurs .....                                     | 19 |
| 3.2.4 Les enjeux institutionnels.....                            | 20 |
| 3.2.5 Les limites .....                                          | 22 |
| Partie empirique .....                                           | 25 |
| 4 Description de la CACM.....                                    | 25 |
| 4.1 L'historique .....                                           | 25 |
| 4.2 Le fonctionnement.....                                       | 29 |
| 5 Les acteurs.....                                               | 31 |
| 5.1 L'équipe coordinatrice.....                                  | 31 |
| 5.2 Les professionnels du bio .....                              | 33 |
| 5.3 Les partenaires institutionnels .....                        | 34 |
| 6 Les filières sur le territoire .....                           | 35 |
| Partie analytique.....                                           | 38 |
| 7 Les relations de la CACM.....                                  | 38 |
| 7.1 Le jeu d'acteurs .....                                       | 38 |
| 7.2 Les liens avec d'autres projets d'alimentation durable ..... | 39 |

|     |                                 |    |
|-----|---------------------------------|----|
| 8   | Les enjeux institutionnels..... | 41 |
| 9   | Analyse SWOT .....              | 43 |
| 9.1 | Les forces .....                | 43 |
| 9.2 | Les faiblesses.....             | 45 |
| 9.3 | Les opportunités .....          | 47 |
| 9.4 | Les menaces .....               | 49 |
| 9.5 | Conclusion.....                 | 50 |
| 10  | Les limites de la CACM.....     | 51 |
|     | Conclusion .....                | 53 |
|     | Bibliographie.....              | 58 |

## Partie théorique

### 1 Introduction : problématique et objectifs

#### 1.1 La CACM

Ce mémoire porte sur l'étude de la Ceinture Alimentaire de Charleroi Métropole (CACM) qui est une organisation visant à faire coopérer une série d'acteurs et actrices afin de produire une alimentation locale, biologique, de saison et abordable pour toutes et tous. Le projet vise à pouvoir alimenter la zone de Charleroi et les communes concernées, dans un objectif de relocalisation de production alimentaire. Les circuits courts alimentaires (CCA) font l'objet d'un regain d'intérêt important de la part de différents secteurs : la société civile, les chercheurs, les agriculteurs et producteurs, les institutions politiques et bien d'autres. Les ceintures alimentaires s'insèrent dans cette large dynamique de relocalisation des circuits liés à l'alimentation. Ce concept est né à Liège en 2013 avec la création de la Ceinture Aliment-Terre de Liège (CATL) et possède la volonté de nourrir la population d'une ville avec une production locale de qualité et respectueuse de l'environnement et des humains. Dans l'histoire des CCA, les ceintures alimentaires sont donc très récentes. Elles tentent de mettre en réseau les pôles déjà existants de l'alimentation : producteurs, consommateurs, transformateurs, distributeurs, points de vente, etc. Il s'agit d'une construction impliquant des acteurs hétérogènes autour de l'alimentation et visant à (re)créer du lien entre les villes et les campagnes qui les entourent. Au-delà de la réduction du nombre d'intermédiaires entre consommateurs et producteurs, les ceintures alimentaires tentent d'impliquer la société civile, la recherche, les institutions publiques et de générer une prise de conscience autour de l'importance de la relocalisation des systèmes agroalimentaires.

Le contexte historique correspond à la période actuelle, depuis la création du projet en 2017, mais il est également ancré dans un mouvement plus global : celui des initiatives de transition écologique. En Belgique, depuis le 20<sup>ème</sup> siècle et plus encore depuis les années 2000, de nombreux réseaux d'organisations traitant de l'alimentation durable se sont développés. Depuis le rapport de Meadows en 1972, le rapport de Brundtland en 1987 et l'élaboration du concept de développement durable, des systèmes alternatifs (sociaux, économiques, politiques, culturels ...) ont vu le jour permettant d'adapter les pratiques aux recommandations scientifiques sur

l'état de la biodiversité et de l'environnement. Le mouvement de la transition initié par Rob Hopkins rejoint également ces différentes considérations contemporaines à propos des dysfonctionnements observés dans le système capitaliste mondialisé. Le dernier rapport du GIEC en 2018 est venu renforcer cet élan collectif de considération des enjeux environnementaux et sociaux de notre époque. Les débats sur les enjeux climatiques et nos modes de production et consommation posent question et représentent les défis du 21<sup>ème</sup> siècle.

Depuis les années 2000, les CCA sont les témoins d'une augmentation de l'attention portée à ces systèmes alternatifs liant producteurs et consommateurs, que ce soit de la société civile comme des institutions politiques. La pertinence de ce mémoire réside dans l'importance d'étudier, d'observer et d'analyser ces initiatives, via l'expérience de la CACM. La littérature en sciences sociales témoigne également d'un besoin de données afin de produire un regard d'ensemble sur ces phénomènes. Les CCA présentent donc un intérêt scientifique important : pouvoir étudier leur fonctionnement, décrire leurs acteurs, identifier leurs enjeux, établir une liste des limites auxquelles ils font face, etc.

L'initiative qui sera étudiée au cours de ce mémoire rejoint d'autres projets ayant vu le jour en Belgique, que ce soit en Flandre mais également à Bruxelles et en Wallonie. Les villes de Liège et Verviers possèdent déjà leurs systèmes alternatifs agroalimentaires visant une autonomie pour la production et la consommation alimentaire (il s'agit respectivement de la CATL et du Réseau Aliment-Terre de l'Arrondissement de Verviers (RATAV)) mais il en existe également à Ath, à Tournai, à Huy ou encore à Namur. Ces projets sont souvent intégrés dans des réseaux coopératifs, initiés par la société civile ou soutenus par des entreprises d'économie sociale.

Il sera donc important de comprendre les caractéristiques des autres CCA en Wallonie. Cependant, bien qu'il soit lié à un contexte systémique plus important, le contexte géographique de l'étude de cas se limitera plus précisément à la région de Charleroi et son pourtour, qui comprend des parties membres de l'initiative de la ceinture alimentaire. La CACM est active sur 29 communes des provinces du Hainaut et de Namur. Les membres du projet se situent notamment au nord de Charleroi dans les communes de Seneffe, Fleurus et les Bons Villers, et s'étendent jusqu'au sud de la région de Charleroi, à Philippeville, Chimay et Viroinval. Pour reprendre les propos de Stéphane Lejoly, coordinateur du projet, la CACM

représente géographiquement plutôt une « cravate alimentaire » concentrée autour du pôle urbanisé de Charleroi. Cette initiative d'alimentation durable a débuté en 2017, réunissant autour de tables de concertation des producteurs et points de vente faisant partie du territoire. Le choix a été fait d'uniquement opter pour des produits de l'agriculture biologique (ou en conversion vers le bio) afin de favoriser des techniques respectueuses de l'environnement.

La ceinture alimentaire carolo répond à un appel à projets lancé par la Région Wallonne. En 2019, cette initiative a été reconduite pour deux ans. Elle est pilotée par la SAW-B (Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises) qui est une entreprise d'économie sociale, en partenariat avec Espace Environnement et BioWallonie. L'initiative est financée par la Société Wallonne de Financement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises (Sowalfin) et a également reçu le soutien de la Conférence des Bourgmestres de Charleroi Métropole. Actuellement, elle rassemble une trentaine de producteurs et trois magasins qui vendent leurs produits via la CACM. Ils sont déposés dans deux hubs qui sont des structures faisant office de relais, et une personne se charge de réaliser une tournée en passant par les différents hubs et magasins. Ce système constitue la plateforme logistique de la CACM.

Le rôle de la SAW-B est principalement celui de conseiller économique et de facilitateur, même s'il s'agit également de faire de la sensibilisation. Il faut également prendre en compte les disparités démographiques et territoriales de la région, qui est beaucoup plus urbanisée dans le nord (Charleroi et sa périphérie) et fortement rurale dans les extrémités du territoire. C'est notamment cet aspect géographique et social, avec un pôle urbain et un pôle rural, qui a motivé un besoin d'acheminement des productions et une centralisation dans des points de vente.

La pertinence de cette recherche réside également dans l'analyse d'un dispositif au niveau micro. Le contenu constitué permet de fonder une vue globale de cette initiative et de développer de nouvelles connaissances sur une dynamique qui peut être inférée à un niveau supérieur. De plus, la CACM et ce mémoire pourront éventuellement se constituer comme base d'informations pour d'autres recherches ou pour une analyse future. Il est donc intéressant de pouvoir observer une organisation qui est ancrée dans une dynamique plus grande que celle de sa propre région, participant à un mouvement global de plus grande ampleur.

Après la présentation de la question de recherche et des objectifs, ce travail est orienté sur la méthodologie ainsi qu'une revue de la littérature. Ensuite, la partie empirique reprend les descriptions de l'histoire et du fonctionnement de la CACM, les acteurs et actrices, et les filières de produits bio présentes sur le territoire. Enfin, la partie analytique consiste en une étude de la CACM, de ses relations internes et externes, des enjeux institutionnels qui la concernent, et d'une analyse SWOT qui présente les éléments favorables et défavorables de cette ceinture alimentaire. Enfin, une exposition des limites précède la conclusion de ce mémoire.

## 1.2 Question de recherche et objectifs

La question de recherche de ce mémoire est la suivante : « **Comment les acteurs de la Ceinture Alimentaire de Charleroi Métropole modifient-ils localement les modes de production et consommation alimentaire ?** ». Comme le montre la littérature scientifique, les CCA mobilisent des réseaux d'acteurs hétérogènes et fonctionnent selon des modes d'action particuliers. Observer la façon par laquelle les ceintures alimentaires modifient les systèmes liés à l'alimentation est donc un enjeu crucial. Il importe de pouvoir définir les enjeux et les limites, mesurer l'impact, déterminer qui sont les acteurs et quel est leur degré d'implication dans ce type de CCA, etc. Cette question de recherche se concentre sur l'observation de la stratégie mise en place au sein de la CACM afin de modifier les modes de production et de consommation alimentaire sur le territoire de Charleroi Métropole. Comment s'organisent les membres de cette initiative ? S'agit-il bel et bien d'une relocalisation ? Ou simplement d'une modification des modes de production et de consommation ? De plus, cette question de recherche vise à pouvoir décrire les modifications qui sont apportées par les acteurs de cette ceinture alimentaire. Que proposent-ils de différent ? Est-ce que cela participe à une rupture avec le système alimentaire standard ? Sur quels points peut-on observer une distinction avec ce qui existait avant ?

**Le premier objectif** tente de situer la CACM au sein des relations politiques, sociales et économiques qui entourent la ceinture alimentaire. De nombreuses personnes sont impliquées dans ce réseau, à différents niveaux et de diverses manières, il est donc important de définir l'impact des relations humaines sur le développement de ce projet de relocalisation du système alimentaire. « Le jeu d'acteur qui se développe au sein de la CACM est-il favorable au développement de l'initiative de relocalisation alimentaire ? ». La participation ou non des pouvoirs

publics, le financement de l'initiative, les soutiens institutionnels et les relations internes et externes sont des indicateurs pertinents pour analyser le jeu d'acteur présent dans les CCA. **Le second objectif** s'intéresse aux relations que la CACM exerce avec les autres initiatives wallonnes de relocalisation de production alimentaire. Est-ce que leurs expériences sont utiles à celle de Charleroi ? Est-il possible d'observer des similitudes et des différences ? Existe-t-il des liens entre les acteurs des autres initiatives de CCA et la CACM ? Plusieurs ceintures alimentaires sont déjà actives en Région Wallonne, de nombreux réseaux de producteurs, de consommateurs et de développement autour de l'alimentation durable existent également. Les liens entre eux et la CACM, ainsi que les connaissances développées par ces nombreuses expériences sont-ils des moyens d'adaptation importants pour le développement de la CACM ?

## 2 Méthodologie

Ce mémoire s'inscrit dans une approche interdisciplinaire et est basé sur une méthode inductive. Il s'agit d'une recherche scientifique qualitative. La première étape consiste en une revue de littérature, visant à collecter les données scientifiques permettant de cadrer la recherche. Ensuite, l'analyse des données récoltées sur le terrain ainsi que l'analyse des entretiens permettent de concentrer la recherche sur le cas d'étude et de répondre à la question de recherche et aux hypothèses.

Une observation participante a été menée au sein de l'équipe coordinatrice de la CACM. Il s'agit d'un stage qui s'est déroulé de février à mai 2020 et qui a permis de mieux comprendre les mécanismes de fonctionnement du projet, son histoire, rencontrer de nombreux acteurs du terrain, avoir accès à un nombre de données plus conséquent et directement en lien avec la CACM. La participation aux réunions hebdomadaires de cette équipe représente également une partie conséquente de la récolte de données.

Une des limites méthodologiques de ce mémoire réside dans le fait que toutes les activités de la CACM n'ont pas pu être observées, en raison de la période de l'année à laquelle elles se déroulent qui ne coïncidait pas à la période de l'observation participante. Les tables de concertation, par exemple, sont des moments où les producteurs et les magasins se rassemblent pour discuter des prix et des volumes des produits de l'année qui va suivre. Elles ont lieu généralement en hiver, quand ces personnes ont un peu plus de temps à consacrer, et avant de mettre

en place les nouvelles cultures. D'autres présentations publiques du projet et des rencontres entre les acteurs ont également dû être reportées en raison de la crise sanitaire. De plus, il est possible que tout ce qui a pu être observé et analysé ne représente pas pleinement le fonctionnement de cette initiative. C'est également la raison pour laquelle le point de vue développé dans ce travail correspond principalement aux enjeux institutionnels et à l'activité de l'équipe coordinatrice de la CACM.

En complément des données formelles et informelles, deux entretiens semi-dirigés ont été réalisés afin d'obtenir de données qualitatives précises sur le point de vue des acteurs. Un entretien a été réalisé avec Stéphane Lejoly qui est le coordinateur principal de la ceinture alimentaire depuis sa création et qui possède une grande expérience dans l'économie sociale et le domaine de l'alimentation durable. Un autre entretien a été réalisé avec Antoinette Dumont, qui est issue du monde de la recherche et a rejoint la SAW-B récemment. Elle est agroéconomiste et a réalisé une thèse sur les conditions de travail dans la production de légumes et les liens qu'il est possible d'établir avec l'agroécologie. Après une retranscription complète, une analyse de chaque entretien ainsi qu'une analyse des données révélées par chacun des entretiens permettent de dégager des ressources supplémentaires riches et pertinentes pour la compréhension de la problématique. Les matériaux analysés seront donc constitués essentiellement des données présentes dans la littérature scientifique, des données récoltées sur le terrain, mais aussi d'entretiens semi-dirigés passés auprès du public cible.

Une limite supplémentaire à cette recherche est caractérisée par le point de vue limité sur la CACM. Les entretiens ont été réalisés avec les membres de l'équipe coordinatrice et le stage s'est déroulé auprès de ces mêmes personnes. Cela n'offre donc pas une analyse générale de l'ensemble des acteurs participant au fonctionnement des activités de la CACM. Il aurait été intéressant de pouvoir confronter davantage les informations avec celles de personnes issues d'autres ceintures alimentaires wallonnes ou même avec le point de vue des producteurs et des consommateurs de la CACM. Malheureusement, les mesures de confinement liées à la crise sanitaire n'ont pas favorisé ce genre de rencontres. Toutefois, une tentative de distanciation vis-à-vis du propos des acteurs a été opérée, en particulier en conclusion de ce mémoire.

### 3 Cadre d'analyse

Cette revue de littérature est composée des différents concepts théoriques qui sont mobilisés dans le cadre de ce travail. Ce mémoire s'inscrivant dans le cadre des études du développement, il est donc indispensable de revenir sur cette conception polysémique, ses évolutions, ainsi que les limites qu'elle comporte. Ensuite, la CACM est une ceinture alimentaire et elle partage de nombreuses caractéristiques observées parmi les CCA. Il est nécessaire de décrire ce type de dynamique de relocalisation de production et consommation alimentaire autour d'un centre territorial. De nombreux exemples existent déjà, et ce notamment en Wallonie, également sous le nom de « ceinture alimentaire ». Les CCA wallons peuvent donc être mis en lien avec la CACM pour observer par la suite leurs potentiels points de convergence et divergence. Ces différentes organisations s'inscrivent en marge de l'économie de marché, de la grande distribution, des échanges internationaux et de la production industrielle. Elles sont généralement soutenues par des entreprises d'économie sociale.

La revue de littérature est un passage incontournable dans un mémoire académique comme pour tout travail scientifique. Cette partie tend à établir un constat des différents ouvrages et articles scientifiques qui concernent les différents concepts entourant cette recherche. Les CCA ont fait un récent retour dans les objets d'études en sociologie, économie ou encore agronomie. « Dans la recherche en sciences sociales, les circuits courts alimentaires sont identifiés comme un sous-ensemble d'un champ plus vaste nommé *alternative food systems* ou *alternative agro-food networks* » (Dubuisson-Quellier & Le Velly, 2008, p.105).

#### 3.1 Développement et développement durable

Le développement est un concept complexe et particulièrement polysémique, tant il a pu évoluer dans le temps et dans l'espace. Instauré à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, et notamment par le discours du 20 janvier 1949 du président Truman, le développement a été longtemps associé aux théories de la modernisation. Il s'agit d'un concept historique lié à l'évolution du capitalisme dans les sociétés occidentales d'après-guerre, qui a influencé l'orientation politique, économique et sociale de l'ensemble du globe. Le développement est vu ici dans une idée d'évolution linéaire d'une société, passant par des étapes, et atteignant la consommation de masse. Il a été importé dans les pays dits « en développement » via

les programmes d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. L'idée de sous-développement en est également issue et a créé ce que l'on appelle le Tiers Monde, constitué de pays dans lesquels le rôle de l'État a souvent été diminué par l'application du consensus de Washington et l'ouverture à l'économie néolibéralisée. En bref, le développement est donc vu comme global, délaissant les autres niveaux (local, régional, national), et il est fortement lié à une conception de modernisation, dans laquelle l'industrialisation et l'urbanisation sont essentielles, opposées à la paysannerie (Peemans, 2018). Toutefois, cette conception du développement a vu naître des critiques, des oppositions et des résistances. L'augmentation des inégalités et des violences associées au développement a mené certaines populations à aller à l'encontre de l'internationalisation et de la vision du développement « *top-down* » afin d'observer des formes locales de résilience et de développement « *bottom-up* ».

Le paradigme dominant du développement, orienté vers une forte industrialisation, une économie de marché généralisée et une consommation de masse, représente un système fortement nocif pour l'environnement. Les émissions de gaz à effets de serre produites par l'activité humaine conduisent à des dégradations environnementales et un réchauffement global indéniable. Le développement comporte donc également une partie environnementale. Les liens entre croissance économique, commerce international et émissions de gaz à effets de serre sont des facteurs clés pour percevoir l'importance du développement dans les défis climatiques du 21<sup>ème</sup> siècle. Pour reprendre les mots d'Olivier De Schutter, cité par Zacharie (2016) : « amener le monde vers une trajectoire de société bas carbone, cela suppose non pas d'ignorer le commerce ou de le condamner, mais de l'enrôler à la cause de la lutte contre le changement climatique ».

Le développement, en parallèle des questions environnementales qu'il pose, permet d'étudier la question des systèmes agricoles, de l'intensification de l'usage des sols ou de la déforestation. Dans le cadre de ce mémoire sur un projet de relocalisation de production et consommation alimentaire, la question des méthodes agricoles et des systèmes économiques et sociaux qui les entourent est importante. Dans les études du développement, de nombreux auteurs ont présenté les situations dans des pays du Nord comme des pays du Sud. L'idée de modernisation et progrès technique qui accompagne le développement a nui à l'image et au fonctionnement des systèmes agraires dans de nombreuses sociétés. Il est donc intéressant de

comprendre comment le capitalisme a influencé l'évolution de l'agriculture, quelles sont les formes de résistance à l'agroindustrie et à la production intensive de l'alimentation et comment se structurent des initiatives résilientes comme les CCA.

### 3.2 Les circuits courts alimentaires

Les CCA sont des systèmes de production, de transformation, de distribution et de consommation de produits alimentaires qui sont caractérisés par de faibles intervalles géographiques et peu ou pas d'intermédiaires. Il en existe de nombreuses formes et de nombreuses définitions. Leur point commun est que les auteurs s'accordent à dire qu'ils sont l'objet d'un regain d'intérêt depuis quelques années. « Les circuits courts alimentaires ne sont pas nouveaux en soi, même si de nouvelles formes apparaissent et de nouveaux acteurs interviennent » (Chiffolleau, 2012, p.90). Les CCA sont des moyens de commercialisation de denrées alimentaires très anciens. Les ventes à la ferme et les marchés sont des méthodes utilisées par les agriculteurs et agricultrices depuis toujours. Cependant, la mondialisation et l'essor du système productiviste a favorisé le développement de la grande distribution et des supermarchés qui ont un impact négatif sur ces formes alternatives d'approvisionnement pour les populations. L'importance du territoire sur lequel ils se développent, les relations sociales qui existent ou naissent des rapports entre les différents acteurs, les aspects économiques et institutionnels sont autant d'enjeux qui permettent aux CCA de représenter un intérêt important dans les études en sciences sociales et économiques.

Les CCA possèdent de multiples caractéristiques qui varient selon les modalités qu'ils revêtent. Ils impliquent de nombreux acteurs : producteurs, consommateurs, secteurs de distribution, secteurs logistiques, acteurs institutionnels, et ce, à des degrés divers. Les analyses multiniveaux sont fréquemment mobilisées pour analyser le fonctionnement des circuits courts. Puisqu'ils existent sous des formes très variées et se différencient en fonction de leur histoire et du jeu d'acteurs qui les entourent, des typologies ont été établies permettant de poser un cadre d'analyse pouvant s'appliquer aux différentes formes de circuits courts.

#### 3.2.1 Les circuits courts dans l'histoire

Les circuits courts partagent le fait d'être des systèmes ayant pour objectif de diminuer les nombres d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs afin de n'obtenir plus qu'un intermédiaire maximum. Cela permet notamment de

partager des valeurs et de revaloriser les liens entre producteur et consommateur. De plus, les circuits courts s'engagent à réduire la distance entre le lieu de production d'un aliment et son lieu de vente et de consommation. La proximité géographique est une des caractéristiques retrouvées dans la philosophie de circuits courts (bien qu'elle ne soit pas toujours explicitement mentionnée). Les différents travaux de la littérature, qui retracent l'histoire des circuits courts et les différentes modalités qu'ils ont pu prendre (et qu'ils continuent actuellement de mobiliser), permettent d'établir une liste non exhaustive, mais malgré tout bien fournie des types de circuits courts qu'il a été possible d'observer jusqu'ici.

Les circuits courts participent à une histoire longue de commercialisation des produits de l'agriculture. Dans l'Antiquité, des places marchandes existaient déjà, permettant aux producteurs d'écouler leurs marchandises lors de marchés publics. Le Moyen-Âge a vu les circuits courts se réinventer sous la forme de marchés publics qui pouvaient être mis sous la responsabilité du roi (Chiffolleau, 2019). Par la suite, en Europe occidentale, la révolution industrielle et ses différentes avancées technologiques ont participé à la diminution du rôle de ces formes de commercialisation. Dès lors, le renouveau des différentes formes de circuits courts s'inscrit dans un mouvement global d'opposition au système de production industrialisé et intensif, et également en réaction aux différentes crises sanitaires qui ont touché les systèmes alimentaires dans la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle.

Ces épisodes ont amené les consommateurs à se préoccuper des nombreux aspects de la chaîne alimentaire dont l'importance avait été perdue de vue : les normes sanitaires, la qualité des produits, le respect des animaux, la rémunération des producteurs et, de manière générale, les impacts négatifs de la grande distribution sur les aliments. À la suite de cela, le *teikei* est, selon la littérature scientifique, l'un des premiers CCA qui s'est développé et qui s'est distingué par rapport à d'anciennes pratiques qui pouvaient lier des consommateurs et des producteurs. Ce circuit court est apparu au Japon vers la fin des années 1950. Des citoyens, des scientifiques et des agriculteurs se sont rassemblés afin de réagir à des vagues de pollutions et de contaminations. En 1965, ils ont inventé « un système d'échange direct et solidaire entre producteur et consommateur, devant garantir l'accès à des produits sains : à travers un contrat, les consommateurs s'engagent à acheter à l'avance toute la production de la ferme tandis que le producteur s'engage à cultiver sans utilisation d'intrants chimiques » (Chiffolleau, 2019, p. 24). Le *teikei* est

innovant en ce qu'il établit un rapport contractuel entre le consommateur et le producteur qui s'engagent à soutenir l'activité agricole pour les uns, et fournir un produit de qualité et exempt de produits chimiques pour les autres.

Cette innovation a instauré le mouvement pour d'autres formes nouvelles ailleurs dans le monde. Aux États-Unis et au Canada, dans les années 1980-1990, des groupes d'achats mettant en relation des producteurs et des consommateurs ont vu le jour sous le nom de « *Community Supported Agriculture* ». L'implication des consommateurs y est fortement différente des relations présentes dans les systèmes de la grande distribution puisqu'ici les consommateurs participent à la distribution des paniers produits (Aubrée, 2008). En France, au début des années 2000, d'autres formes de CCA ont commencé à regrouper des producteurs et des consommateurs et elles s'inspirent des expériences japonaises et nord-américaines qui ont vu le jour plus tôt dans l'histoire. Il s'agit des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP). Elles fonctionnent selon le même principe : des consommateurs s'engagent à soutenir le travail d'une agriculture dite « paysanne » en achetant un panier élaboré par le producteur. Ce dernier a la certitude d'être rémunéré (puisque ce système est basé sur un prépaiement) et de vendre la totalité de sa production (Bousbaine & Bryant, 2016). Ces liaisons entre les différentes parties d'un système alimentaire (producteurs et consommateurs) permettent d'établir des interactions et de construire un échange marchand qui prend en considération les attentes de chacun. On peut observer dans les AMAP un des enjeux des CCA pour les producteurs : « leur capacité à cerner les demandes et les attentes des consommateurs, par des relations directes ou par l'intermédiaire de micro-collectifs » (Dufour & Lanciano, 2012, p. 166). C'est justement ce micro-collectif qui, dans le cas des AMAP, permet de remplir la fonction de structuration des attentes en termes de consommation.

Si cette revue de la littérature se focalise sur les CCA – car de nombreux principes font échos à l'observation de la CACM – il est également utile de mentionner le cas des « *food policy councils* », dont plusieurs aspects renvoient aux idées des ceintures alimentaires. Ces derniers ont émergé lors des deux dernières décennies en Amérique du Nord, mais leur genèse se situe dans les années 1980 (Schiff, 2008). Ce sont des institutions composées d'acteurs et actrices hétérogènes, provenant de diverses sphères intervenant le long du système de production et consommation alimentaire. Leur objectif est de fournir une nourriture de qualité tout

en promouvant l'économie et l'agriculture locales. Comme les ceintures alimentaires, leur action est concentrée autour d'une ville ou d'une région. Les *food policy councils* possèdent également la volonté de répondre aux diverses crises alimentaires des années 1970 et 1980. Comme les *teikei* ou les AMAP, ils sont entre autres initiés par des groupes de consommateurs désireux d'influencer les pratiques agricoles. Selon Clancy, les attributions des *food policy councils* sont de proposer des recommandations sur les questions alimentaires aux autorités politiques, faciliter la compréhension des systèmes alimentaires pour la population, ouvrir le débat autour de l'amélioration des systèmes alimentaires, rassembler les professionnels actifs au sein d'un même système alimentaire sur les préoccupations et les enjeux de chacun (Clancy et al., 2007). Les *food policy councils* forment donc des institutions hybrides agissant un peu à la manière d'organisations non gouvernementales, et ils dépendent généralement de financement public. Toutes ces caractéristiques se retrouvent régulièrement dans les ceintures alimentaires.

En Belgique, le début des années 2000 voit également augmenter le nombre de systèmes alternatifs d'alimentation et, selon Bousbaine et Bryant (2016), c'est en 2005 que les premiers groupements d'achat se sont constitués. Ils portent des appellations différentes en fonction des régions. Pour la région de Bruxelles, ce sont les Groupes d'Achats Solidaires de l'Agriculture Paysanne (GASAP). En Flandre, il s'agit des *Voedselteams* et en Wallonie des Groupes d'Achat Commun (GAC). Ces différentes modalités de CCA proches des AMAP se sont développées dans la lignée du mouvement altermondialiste et d'une certaine culture de l'activisme (Pleyers, 2017). Pleyers insiste également sur le fait qu'on a observé la renaissance de ce type de systèmes et non à leur naissance. Cela rejoint la littérature qui affirme que les CCA ont connu un regain d'intérêt et de développement à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle et au début du 21<sup>ème</sup> siècle, mais qu'il ne s'agissait pas de la naissance d'un concept.

On observe, pour ces divers systèmes, que ce sont des petits groupes locaux qui se constituent et qui véhiculent de multiples valeurs : les relations sociales, la préservation d'une certaine autonomie, l'opposition à la grande distribution et aux productions industrielles, le respect de l'environnement, la valorisation des métiers agricoles, la qualité des produits alimentaires et la confiance. Toutes ces considérations permettent de considérer les CCA comme des systèmes alimentaires engagés dans une certaine démocratie répondant à des enjeux locaux, mais également globaux. Maréchal (2008) a établi une liste, bien entendu limitée, de six

caractéristiques permettant de distinguer les diverses variétés de CCA : le mode de commercialisation, les échanges monétisés, le nombre d'intermédiaires, la proximité géographique, la relation entre les acteurs, et enfin les modalités de la commercialisation (Maréchal, 2008).

### 3.2.2 Les caractéristiques

Les CCA représentent des réalités variées qui dépendent du contexte (social, économique, politique, territorial ...) et de l'évolution dont ils font preuve. Bien que l'on observe une grande diversité dans les conceptions de CCA, l'ensemble des ouvrages sur le sujet tend à dégager des caractéristiques propres aux multiples expériences. Ces caractéristiques communes permettent d'établir des typologies qui facilitent le décryptage des modes d'organisations et des enjeux concernés. Les CCA permettent une superposition des figures agricoles, leurs transformations via la commercialisation et l'intégration professionnelle (Dufour & Lanciano, 2012) ; ils participent à une stratégie politique particulière (notamment via le mouvement des villes en transition) permettant une implication citoyenne plus grande (*bottom-up*) et véhiculant une vision positive et inclusive (Jonet & Servigne, 2013) ; ils initient de nouvelles relations entre la ville et la campagne, entre l'urbain et le périurbain, et représentent des enjeux territoriaux importants (Le Caro et al., 2016) ; ils agissent comme des moyens de résistance collectifs en opposition avec le modèle productiviste et les systèmes alimentaires industriels (Pleyers, 2017) ; et ils représentent des « circuits de proximité » possédant des dimensions spatiales, fonctionnelles, relationnelles et économiques (Praly et al., 2014).

De manière générale, les CCA orientent les systèmes de production et de consommation liés à l'alimentation vers des objectifs sociaux et économiques qui témoignent d'enjeux majeurs au niveau local comme au niveau global. De plus, le courant de l'agroécologie peut être rattaché aux CCA étant donné que ce concept identifie de nombreux principes dont l'autonomie, le respect de la biodiversité et l'équité sociale participent également aux circuits courts. Les capacités de résilience et les enjeux sociotechniques et socioéconomiques font de l'agroécologie un concept que l'on peut considérer comme « une écologie des systèmes alimentaires et comme pratique interdisciplinaire » (Stassart et al., 2012, p. 35).

Pour Chiffolleau (2019), ils participent au développement d'une « autre économie », différente de l'économie de marché néolibérale, et d'un système alimentaire alternatif, différent de la grande distribution et de l'agriculture intensive.

Dans son ouvrage, elle distingue différents modèles de développement qu'il est possible d'adapter à d'autres contextes : le modèle « métier », le modèle « durabilité », le modèle « projet », le modèle « entreprise » et le modèle « communauté ». Dans la suite de la réapparition des circuits courts dans les intérêts politiques en France, un groupe de travail est mis en place en 2008 et réunit les différents acteurs de ce secteur agricole. L'objectif est d'établir un constat sur l'émergence des CCA en France et de permettre un cadre d'analyse. Au sein de ce groupe de travail se sont opposés le modèle « durabilité » considérant les CCA comme des initiatives de société permettant la coopération, et le modèle « métier » présentant une vision des CCA plus axée sur la diversification de l'agriculture qu'ils permettent. Les autres modèles sont plus orientés vers des caractéristiques commerciales et médiatiques (modèle « entreprise »), associatives et territoriales (modèle « projet ») et un mélange des toutes ces caractéristiques (modèle « communauté »).

### 3.2.3 Le jeu d'acteurs

Les deux premières catégories qui viennent à l'esprit lorsque l'on pense aux CCA sont évidemment les producteurs et les consommateurs. Pourtant, les CCA sont bien souvent plus complexes et l'une de leurs caractéristiques est de rassembler différents acteurs, issus de différents milieux : des agriculteurs, des syndicats et associations agricoles, des consommateurs, des groupes d'achat, des acteurs politiques, des institutions, des acteurs économiques, des citoyens et organisations de la société civile, etc. Les relations qui naissent de ces interactions forment un jeu d'acteurs dense qui est spécifique à chaque initiative de circuit court. Il peut permettre de mettre fin à l'exclusion de certains agriculteurs, intégrés dans les CCA. Le lien social qui est créé entre les acteurs, et plus encore le lien entre les producteurs et les consommateurs, est alors renforcé et créateur des nouveaux liens. Il permet « l'intégration de positions sociales exclues en milieu agricole » (Chiffolleau, 2012, p. 97). Les liens sociaux permettent des relations moins asymétriques entre les différents niveaux du système alimentaire (production, distribution, vente, consommation), ce qui représente un grand changement par rapport à la grande distribution. L'exemple de la Ceinture Aliment-Terre de Liège montre également la création d'un réseau entre trois pôles : les acteurs de terrain (organisations de la société civile, de l'économie sociale, citoyens et citoyennes, syndicats agricoles), les acteurs institutionnels (pouvoirs publics et acteurs du

territoire) et les acteurs scientifiques (centres et groupes de recherche issus de différentes disciplines) (Feyereisen & Stassart, 2017).

Bien entendu, comme toute typologie, le fait de classer les acteurs dans des catégories possède des limites. Certaines parties prenantes d'un CCA peuvent avoir un rôle particulier qui empêche de les classer précisément. Toutefois, cela permet de concentrer les membres actifs dans des secteurs similaires et d'avoir un point de vue plus général sur la situation d'un CCA lorsque celui-ci mobilise un nombre important d'acteurs différents. Il est pertinent de pouvoir identifier l'ensemble des acteurs d'une initiative quelconque afin de pouvoir en étudier l'ensemble des relations, de définir les points de vue convergents et divergents, ainsi que de mettre en lumière les rapports de pouvoir qui peuvent potentiellement avoir lieu au cœur des échanges entre acteurs. Dans un CCA, comme dans tout projet mettant en relation des individus, il est possible de voir apparaître des inégalités et des rapports de domination. Dans les circuits traditionnels de distribution alimentaire, les producteurs possèdent un pouvoir de négociation nettement inférieur, en particulier pour la fixation du prix des biens. De plus, les intermédiaires captent généralement la majorité de la plus-value créée. Les CCA, de manière générale, tentent de mettre en place une gouvernance plus transparente et plus juste.

La gouvernance est une caractéristique qui fait également partie intégrante des objectifs fixés par le développement durable. Elle est nécessaire à la poursuite des considérations sociales, économiques et environnementales. Ce concept est fréquemment véhiculé dans les textes sur les systèmes agroalimentaires alternatifs et les CCA : « tous les auteurs soulignent son intérêt, particulièrement au niveau de la mise en place de politiques alimentaires au sein des territoires » (Bousbaine & Bryant, 2016, p. 5). Ces auteurs précisent également que la réussite des initiatives alternatives liées à une alimentation durable repose justement sur les relations qui se développent entre les multiples acteurs.

#### 3.2.4 Les enjeux institutionnels

La reterritorialisation de la production alimentaire et l'élaboration de politiques alimentaires régionales représentent certains des enjeux institutionnels qui poussent les CCA à faire appel aux institutions politiques et inversement. Cela permet de relocaliser l'économie, de créer des emplois, de relocaliser les dépenses des ménages, de créer ou recréer du lien social et bien d'autres choses. Ces enjeux sont pleinement ancrés dans la philosophie des CCA, mais ils en dépassent largement

le rayon d'action généralement limité. Amemiya traite notamment de cette importance institutionnelle dans ses travaux et « le discours sur la relocalisation de la production agricole et sur l'autonomie alimentaire des territoires [qui] s'inscrit dans un processus complexe à la fois de réappropriation de la question alimentaire, mais aussi de territorialisation des politiques publiques » (Chiffolleau & Prévost, 2012, p.16).

Faire le choix de consommer des aliments produits proches de chez soi et qui sortent des chaînes d'approvisionnements industrielles étendues sur l'ensemble du globe, cela relève souvent d'une décision de la part du consommateur. Cependant, les décideurs politiques peuvent soutenir ces engagements en favorisant le développement des CCA, en leur permettant d'être ancrés dans les fournitures des restaurations collectives comme les cantines d'écoles, d'hôpitaux, d'institutions et d'administrations, etc. En France, cet enjeu institutionnel peut être traduit par l'action nationale lancée en 2000 et qui a visé à introduire les produits issus de l'agriculture bio dans la restauration collective. Ensuite, le Grenelle de l'environnement de 2007 a poursuivi cette ligne conductrice en instaurant des objectifs clairs et en réformant les marchés publics afin d'y inclure des normes favorables aux achats locaux dans la restauration collective (Fassel, 2008). Cet exemple montre que les CCA, en s'insérant dans des politiques publiques, peuvent dépasser le simple enjeu environnemental, social et économique qu'on leur connaît, dans le but de se structurer en enjeux institutionnels et politiques.

Lorsque les institutions et l'agenda politique ne traitent pas des circuits courts ou des systèmes agroalimentaires alternatifs, ils naissent souvent d'une mobilisation citoyenne qui part de ce qui existe déjà pour créer un plus grand réseau : telle est une des caractéristiques des CCA. Ce concept est également à l'œuvre dans d'autres initiatives de transition et correspond à l'idée que les initiatives locales, à un niveau micro, en apparence de faible portée, peuvent avoir une influence à un niveau bien plus grand. C'est un des piliers du mouvement de la transition qui se retrouve dans de nombreux projets et mouvements sociaux prônant des valeurs inclusives, citoyennes, démocratiques, solidaires, alternatives. Dans le cadre de son travail de terrain en France, Chiffolleau affirme que pour certains acteurs « l'enjeu est de valoriser, à travers les circuits courts, les démarches *bottom-up* et de progrès, contribuant à l'appropriation de l'agriculture et de l'alimentation par les acteurs des

territoires, dans la perspective d'une « gouvernance alimentaire locale » » (Chiffolleau, 2019, p. 45).

Partant du constat que les CCA ne sont pas une nouveauté, mais plutôt la réapparition de modes de production et de consommation distincts des systèmes agroindustriels classiques, la dynamique *bottom-up* postule qu'il est pertinent de considérer ces systèmes alimentaires alternatifs comme des expériences d'une taille raisonnable et aux impacts limités, mais participant à une dynamique générale plus importante. De nombreux auteurs voient également le regain d'intérêt pour les CCA comme une réaction aux différentes crises des années 1980-1990. Cela montre que ces formes de résilience locale répondent à des inquiétudes globales liées aux systèmes alimentaires mondialisés.

### 3.2.5 Les limites

Les CCA possèdent également de nombreuses limites. Toutes les initiatives sont confrontées à des problèmes et des limites qui – comme pour les caractéristiques – divergent selon les contextes. Cependant, il est possible d'établir une certaine liste et de classer ce qui est généralement cité dans la littérature. Une des volontés des CCA est de réduire l'impact environnemental de l'alimentation, depuis la production jusqu'à la consommation, en passant par la transformation et la distribution. Il est pourtant complexe d'établir des données concrètes sur les externalités (positives ou négatives) générées par un CCA. Même si l'on peut supposer que les trajets sont plus courts en kilomètre et qu'ils sont réduits par la diminution du nombre d'intermédiaires, l'indicateur de la distance parcourue (les « kilomètres alimentaires ») n'est pas reconnu comme suffisant. Dans le cadre d'une comparaison selon différentes provenances, certains critères jouent également une influence « dont le mode de transport, le taux de remplissage du véhicule et les trajets de retour à vide associé au transport d'un produit » (Redlingshöfer, 2008, p. 177). L'étude de l'impact sur l'environnement des CCA doit donc pouvoir mobiliser les aspects de la distribution et être combinée avec l'analyse des pratiques agricoles, des habitudes des consommateurs, et bien d'autres facteurs. Qui plus est, la seule distance géographique réduite entre producteur et consommateur ne suffit pas à créer des CCA ou à réduire leurs impacts sur l'environnement. Elle doit être facilitée et rendue fonctionnelle afin de pouvoir influencer l'impact environnemental (Praly et al., 2014). L'organisation logistique peut potentiellement représenter une contreperformance écologique si elle n'est pas suffisamment optimisée.

Une autre limite des CCA qui peut être abordée est leur réelle capacité à relocaliser l'économie et à construire des formes alternatives d'échanges monétaires, hors de l'économie de marché. La principale difficulté qui renforce cette limite est le manque de données chiffrées sur les CCA (Chiffolleau, 2019; Maréchal, 2008). L'émergence des nombreuses formes alternatives aux réseaux alimentaires traditionnels peut en effet poser question : est-ce que les CCA sont réellement capables de participer à la transformation des chaînes de production et de consommation alimentaires ? Sont-ils en réelle opposition avec le système industriel promu par le capitalisme ? Dans le secteur de l'alimentation, par exemple, de nombreux labels et de multiples appellations existent et cachent des réalités et des exigences bien distinctes. La vente directe et les produits alimentaires locaux sont notamment récupérés par la grande distribution sans pour autant participer à un changement radical des systèmes traditionnels. « Christian Deverre (2011) rappelle que l'une des caractéristiques du capitalisme est sa capacité d'absorption de la critique » et donc de se réapproprier des initiatives qui lui sont contraires (Rouget et al., 2016, p. 646).

Dès lors, il convient de distinguer deux visions à propos du changement réel apporté par des initiatives comme les CCA : la première est optimiste et la seconde pessimiste. La vision optimiste considère généralement qu'ils permettent de favoriser l'émergence de nouvelles pratiques et connaissances. La pression, qui résulte des dégradations globales constatées dans les domaines socioéconomiques liés à l'agriculture et l'alimentation, ouvre des opportunités (souvent appelés « des niches ») qui enclenchent des initiatives véhiculant des changements à des degrés divers de radicalité. Ces mêmes initiatives peuvent alors avoir un impact global en augmentant leurs activités, en se multipliant ou bien encore en opérant une translation des pratiques locales vers les acteurs dominants. Les CCA font partie de ces initiatives et la vision optimiste considère qu'ils conçoivent « un tremplin pour la construction d'un système alimentaire socialement plus équitable, environnementalement plus durable et politiquement moins asservissant » (Verhaegen, 2012, p. 266).

Quant à elle, la vision critique met en lumière le fait que les CCA participent à un engagement du consommateur qui est réversible, ce qui représente un désavantage clair pour le producteur engagé dans ces formes d'échanges qui ne possède pas une telle marge de manœuvre. De plus, la surresponsabilisation des

individus est également un des attributs mobilisés par les logiques néolibérales. Les CCA peuvent alors être décrits comme des illusions de transformation. Cette illusion est observable de manière plus générale dans les enjeux politiques du mouvement de la transition qui pourrait involontairement contribuer au néolibéralisme (Jonet & Servigne, 2013). C'est pourquoi il est important d'observer les limites des CCA dans leur gouvernance, dans leurs impacts réels sur l'économie et l'environnement, sur leur capacité à transformer les systèmes traditionnels sans être captés par ceux-ci, ou encore leur réelle inclusion et leur diffusion dans la population.

De manière générale, la CACM ne peut donc pas être résumée à un CCA puisqu'elle met en œuvre de multiples fonctions et caractéristiques qui ont été décrites ci-dessus. Il est possible de la situer dans les courants théoriques qui entourent les CCA sans pour autant la limiter à ce genre d'initiatives. Les ceintures alimentaires vont plus loin puisqu'elles représentent en fait parfois plusieurs CCA en une seule organisation et visent des enjeux parfois plus généraux que les CCA, seuls, ne se fixent pas spécialement.

## Partie empirique

## 4 Description de la CACM

## 4.1 L'historique

La CACM est un projet de circuit court alimentaire ayant pour objectif de rassembler les producteurs et consommateurs du territoire concerné et de proposer des produits alimentaires sains, issus d'une agriculture locale et biologique. Plus précisément, cette initiative de redéfinition de la production et de la consommation alimentaire est une ceinture alimentaire. Elle s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets lancé en décembre 2016 par l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation<sup>1</sup>, une société anonyme de droit public dépendante de la Région Wallonne, auquel la SAW-B a répondu positivement. Cet appel à projets vise à favoriser le développement de projets de circuits courts afin de renforcer l'économie locale et régionale et l'alimentation, et il concerne également d'autres projets que celui de la CACM. La SAW-B est une fédération d'entreprise d'économie sociale dont l'action est orientée vers deux causes principales : le logement et l'immobilier d'une part, l'alimentation durable d'autre part. C'est donc dans le cadre de cette deuxième thématique que la SAW-B s'est lancée dans la gestion d'un projet de circuit court alimentaire dans la région de Charleroi.

L'objectif est de relocaliser la production alimentaire dans la région de Charleroi, tout en rémunérant de manière juste les producteurs et productrices, et en étant accessible socialement (d'un point de vue géographique, financier et culturel). Plus précisément, le territoire s'étend sur celui de Charleroi Métropole (un projet supracommunal déjà existant et visant à lier les pôles urbains et ruraux de la région,

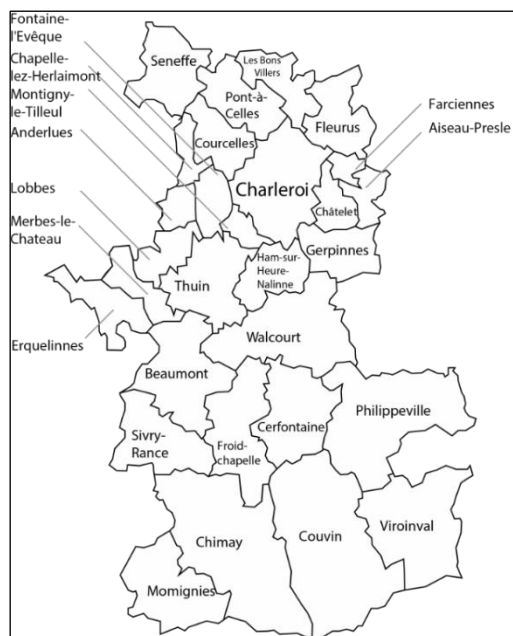


Figure 1 : Territoire de Charleroi Métropole

notamment au travers de la Conférence des bourgmestres de Charleroi Métropole). Il

<sup>1</sup> « La société a pour objet d'être l'opérateur désigné par la Région wallonne pour offrir des services efficaces d'appui et d'accompagnement au développement économique, technologique et numérique de la Wallonie » (Décret portant création de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation, en abrégé: A.E.I., 2013)

s'agit de 29 communes réparties en province du Hainaut et de Namur, composées d'environ 600 000 habitants. La SAW-B pilote la CACM en partenariat avec BioWallonie (qui encadre, développe et accompagne les acteurs du bio en Région Wallonne) et Espace Environnement (un organisme indépendant d'intérêt public orienté vers l'environnement et l'habitat).

En janvier 2017, la première étape de constitution de la CACM a été de présenter publiquement le projet. La SAW-B a réalisé cette présentation à Charleroi devant une quarantaine de personnes qui ont témoigné un enthousiasme pour les valeurs annoncées de ce circuit court. Dès lors, en juin 2017, la première grande phase de création de la CACM a commencé. Il était question d'établir une cartographie et un diagnostic des besoins d'acteurs du territoire engagés dans une démarche d'agriculture biologique certifiée. La SAW-B, en partenariat avec BioWallonie qui connaissait une partie des acteurs grâce à son accompagnement dans le secteur du bio, a mené des consultations individuelles qui ont permis de recueillir les différents besoins des producteurs. Où se situent les acteurs ? Quels freins rencontrent-ils dans leurs activités ? Quels sont les problèmes sur le territoire ? Comment fonctionne la commercialisation des produits biologiques ? Suite à cette enquête, entre 60 et 70 besoins ont été rassemblés et synthétisés ensuite dans 17 catégories (l'accès à la terre, la communication, le partage des savoir-faire, la capacité à vendre en ville, etc.).

La deuxième phase a débuté en janvier 2018. Les premières tables de concertation ont été organisées, rassemblant une trentaine de producteurs, qui ont pu discuter et échanger de manière collective sur leurs réalités. Il s'agit des débuts des activités de concertation de la CACM. Elles ont fait émerger trois axes prioritaires sur lesquels les producteurs s'accordaient de développer : des points de débouchés, un système logistique et la transformation de leurs produits. Leurs principales préoccupations étaient de pouvoir être déchargés de la commercialisation de leurs produits, de l'acheminement vers les points de vente et de la valorisation de la production agricole. Il s'agit des tâches que la CACM et sa plateforme logistique doivent veiller à assurer. Cette deuxième phase a également fait l'objet d'un travail de communication important afin de sensibiliser la population à la création de la ceinture alimentaire et à son implication dans le travail des producteurs et productrices des 29 communes.

Ensuite, à partir de 2019, après avoir rencontré des magasins, la SAW-B a animé la première table de concertation entre les producteurs maraîchers et les magasins. Il a été question, cette fois-ci, de trouver des accords sur les prix, les priorités et la répartition des diverses productions. Selon les acteurs de la CACM, ces discussions libres et sans engagements immédiats ont été moins conflictuelles que celles qui ont généralement lieu dans les systèmes alimentaires traditionnels, où les producteurs n'ont généralement que peu de pouvoir. « *La dynamique fut au contraire très bonne* » (S. Lejoly, entretien semi-dirigé, 13 juin 2020). Les différentes parties de la chaîne de commercialisation sont en contact direct et établissent des relations de confiance qui ne font généralement pas partie des échanges entre les producteurs et la grande distribution. Elles ont même permis de trouver des solutions, certains producteurs plus importants proposant par exemple, grâce à leur capacité de production supérieure, de compléter les volumes de certains produits que d'autres producteurs, aux moyens de production plus faibles, ne seraient pas parvenus à satisfaire. La CACM a établi la nécessité de recréer des chaînons manquants dans le circuit de commercialisation. La question logistique de l'acheminement des marchandises était une des problématiques majeures, partagée à la fois par les vendeurs et les producteurs, c'est pourquoi une phase test a été approuvée. Elle consiste à créer une plateforme logistique commune qui permet de transporter les marchandises jusqu'aux points de vente afin de décharger les producteurs. Le fonctionnement est basé sur l'intercoopération sur base de producteurs et points de vente déjà existants. « *Les pôles sont réunis pour la première fois. (...) Ça devient beaucoup plus concret, beaucoup plus réel.* » (S. Lejoly, entretien semi-dirigé, 13 juin 2020).

En juillet, une rencontre entre les producteurs non maraîchers et les magasins a également été réalisée. Elle a permis aux acteurs de se rencontrer, d'échanger, de réaliser des dégustations de leurs produits. Une table de concertation a ensuite été réalisée, portant sur les questions relatives au développement de l'activité économique et à la commercialisation des produits tels que la viande, les produits laitiers, le chocolat, etc. En août, la CACM a lancé le démarrage de la phase test de la plateforme logistique uniquement pour les fruits et légumes. Son but est de collectiviser le transport de marchandises et de lier les producteurs au magasin via un système de commandes et de distribution centralisé. « *On a une plateforme logistique, on aide en fait les personnes intéressées par le circuit court à ne pas*

*prendre leur voiture et aller dans dix fermes différentes, ce qui n'a aucun sens d'un point de vue écologique. On aide aussi par la rationalisation logistique à minimiser les coûts logistiques et donc aussi à offrir des produits à des prix plus bas » (A. Dumont, entretien semi-dirigé, 1 juillet 2020). Ce lancement représente une grande avancée dans le développement des activités de la CACM et a nécessité un grand travail de la part de l'équipe coordinatrice de la SAW-B mais également des acteurs de la ceinture alimentaire, afin d'adapter le dispositif de manière informatique, administrative, logistique, etc.*

Ensuite, en novembre a eu lieu le premier bilan avec les participants de la plateforme logistique. La majorité était satisfaite par le fonctionnement et il a été décidé de poursuivre les activités telles qu'elles se déroulaient. En février 2020, une réunion a également eu lieu et a rassemblé une dizaine des acteurs. Il s'agissait d'une réunion pour la création d'une société coopérative afin de gérer les activités logistiques de la CACM. L'équipe coordinatrice a présenté le concept d'une société coopérative, les attributions de celle-ci, le fonctionnement et les objectifs qu'elle remplira pour la ceinture alimentaire et ses membres. Cet événement a également permis de valider la charte des valeurs de la CACM, qui est directement liée à la création de la coopérative.

De manière institutionnelle, l'histoire de la CACM est à observer différemment. La première phase correspond à la période entre 2017 et 2019, durant laquelle la SAW-B a été financée par l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation. Par après, cette structure de la Région Wallonne a été supprimée et c'est donc la Sowalfin qui a repris le dossier de la CACM et qui a assuré le financement et le suivi lié au projet. De 2019 à 2021, le projet est donc financé par cette société qui dépend également de la Région Wallonne.

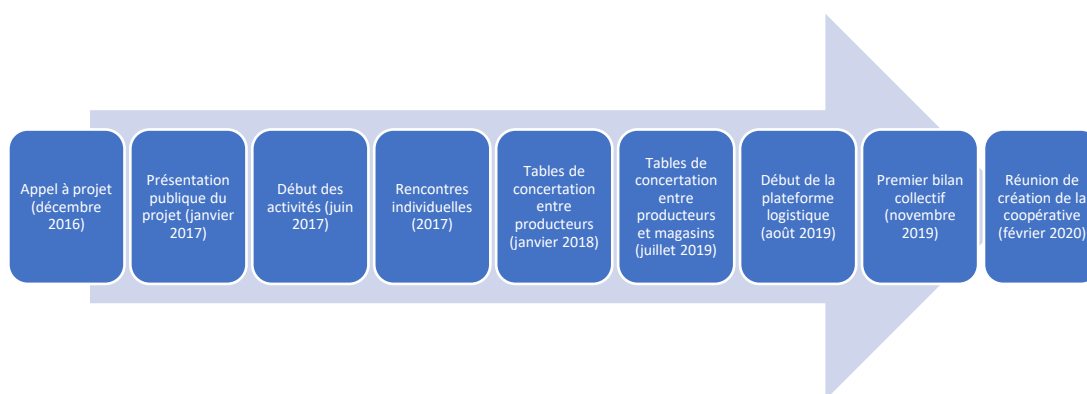


Figure 2 : Résumé des activités de la CACM

## 4.2 Le fonctionnement

L'objectif est de proposer des produits alimentaires durables, issus d'une agriculture tant respectueuse de l'environnement que des humains qui la produisent. Les producteurs sont tous engagés dans une agriculture durable et labellisée bio. La CACM est organisée en trois pôles principaux : la consommation (les magasins, l'horeca, les cantines de collectivité ...); la production (les agriculteurs, les transformateurs, les producteurs ...) et la distribution. Actuellement, la CACM rassemble entre 30 et 40 acteurs et actrices du secteur bio, mais il ne s'agit que du début de cette initiative de ceinture alimentaire et elle n'est donc opérationnelle que pour les produits issus du maraîchage. Qui plus est, il n'y a que des magasins qui font partie du pôle consommation, même si à l'avenir l'objectif est de pouvoir approvisionner le secteur de la restauration et des cuisines de collectivités, des cantines d'institutions ou d'établissements scolaires, etc.

La concertation est une des valeurs fondamentales qui structure les relations entre acteurs et le développement des activités de la CACM. Chacun exprime ses besoins et échange avec les autres membres afin de prendre des décisions collectivement lors des rencontres, des réunions et des tables de concertation. Dès la première présentation du projet, des ateliers ont été organisés afin de favoriser les échanges entre participants. Le fonctionnement actuel repose fortement sur le travail d'animation et d'accompagnement de l'équipe coordinatrice de la SAW-B et de leurs collègues, ainsi que des partenaires de l'initiative. Le but premier est de rassembler et structurer l'activité économique bio sur le territoire de Charleroi Métropole.

La plateforme logistique qui a été mise en place permet notamment de lier les acteurs vivant dans des zones plus isolées et moins densément peuplées et de faire parvenir leurs produits aux magasins plus proches de la ville de Charleroi. De manière concrète, les producteurs font offre de leurs produits à partir de la fin de la semaine et jusqu'au début de la semaine suivante. Les points de vente (actuellement 3 magasins) passent ensuite commande le lundi. La tournée est effectuée par un producteur le jeudi. Les produits sont amenés par les producteurs dans deux points relais (appelés des « hubs ») afin de faciliter la récolte par le distributeur. Ce dernier effectue donc un trajet en passant par les points relais et les magasins, et rentre finalement chez lui. L'avantage est que la personne qui effectue les livraisons n'est pas un acheteur-revendeur qui créerait des conflits d'intérêts. Il s'agit d'un acteur effectuant ce service pour la CACM et qui est également producteur pour celle-ci.

Dans ce processus, la SAW-B intervient comme relais, essentiellement de manière informatique et administrative en enregistrant les offres et commandes, en produisant les factures, en contactant les personnes, etc.

Les acteurs de la CACM ont approuvé le 10 février 2020 la création d'une coopérative pour la plateforme logistique. Son rôle serait de permettre aux 3 pôles d'exercer un pouvoir de décision à propos du fonctionnement de la plateforme logistique qui rassemble et achemine les produits. Toutefois, la différence avec la CACM est que les membres de la coopérative seront des acteurs participant à la CACM et ayant envie de souscrire à une part de la coopérative. Ces acteurs devront également adhérer à la charte des valeurs. Tous les acteurs ne rejoindront pas cette coopérative parce que certains désirent uniquement contribuer au projet déjà lancé, sans s'investir davantage (humainement ou financièrement). Les membres de la coopérative seront répartis en 5 filières : production, consommation, distribution, financeurs et sympathisants, et enfin garants. Les trois premières filières devraient se voir répartir un pouvoir de décision égal (de l'ordre de 30%), la quatrième aurait un pouvoir moindre (9%) et les sympathisants auraient, eux, ce qui s'apparente plutôt à un droit de regard et de consultation (1%).

Actuellement, le projet de la CACM n'en est toujours qu'à ses débuts. De nombreuses questions peuvent donc se poser et il est difficile de pouvoir identifier quels objectifs sont bel et bien atteints. Les discussions informelles relevées durant l'observation participante confirment que l'équipe coordinatrice considère, elle-même, la CACM comme un « bébé », un projet très jeune et encore fragile qui a besoin de temps pour se structurer et se développer. « *Tu arrives à un moment donné où il y a encore peu de conclusions à tirer* » (A. Dumont, entretien semi-dirigé, 1 juillet 2020). Comme tout projet de développement, la question de la viabilité économique est cruciale. Afin de pouvoir être rentable, il est nécessaire d'atteindre un profit suffisant pour rémunérer les acteurs et compenser les charges de fonctionnement du projet. Le travail des acteurs de la CACM est donc de trouver de nouvelles collaborations en augmentant le nombre de points de vente, en augmentant la rentabilité de la tournée et en augmentant le public touché par le circuit court alimentaire. Le développement de la CACM est un des enjeux actuels les plus importants car, suite à des discussions sur la stratégie économique à promouvoir, les acteurs ont décidé de faire appel à une personne qui deviendrait gestionnaire de projet pour la CACM à temps plein. L'objectif est de pouvoir développer les aspects

commerciaux et faire réellement prendre de l'ampleur au projet, qui stagne pour différentes raisons.

Cependant, une des questions qui persiste est celle de l'accessibilité sociale. Qui consomme les produits de la CACM ? Sont-ils réellement accessibles pour l'ensemble de la population de Charleroi Métropole ? Géographiquement, le système logistique de distribution des produits permet d'acheminer les marchandises de producteurs du sud de la région de Charleroi, dans les zones plus urbaines, ce que les producteurs eux-mêmes ne sont pas capables de faire (notamment par manque de temps). Socialement et économiquement, les produits de la CACM sont vendus dans des magasins bio qui ne sont pas fréquentés par une majorité de la population du territoire. L'identification des freins et la proposition de solutions potentielles sont un des travaux réalisés à l'heure actuelle. La recherche de nouveaux points de vente est orientée vers des restaurants, des cuisines de collectivités, mais il est également possible de confectionner des paniers de légumes pour les employés d'entreprises de la région. C'est en ce sens que le travail reste important, d'une part en sensibilisant et en créant l'intérêt de la population qui n'est pas encore au fait de ce type de production et consommation, d'autre part en augmentant la capacité du circuit à être accessible par toutes et tous. Du point de vue financier, actuellement, la CACM est également tributaire de subventions des pouvoirs publics et du travail des responsables CACM de la SAW-B.

## 5 Les acteurs

### 5.1 L'équipe coordinatrice

La SAW-B est financée par la Sowalfin afin de piloter l'organisation de la CACM. L'équipe coordinatrice est composée de trois membres : Stéphane Lejoly, qui travaille sur l'initiative depuis sa création ; Antoinette Dumont, qui a rejoint l'équipe au début de l'année 2020 ; et Hugues De Bolster, qui prend surtout part aux réflexions et discussions. Cette équipe joue un rôle incontournable dans la vie de la CACM, c'est pourquoi il est très important d'en comprendre le fonctionnement, afin de pouvoir le décrire et l'analyser. Actuellement, l'initiative n'existerait pas sans l'action de pilotage assurée par la SAW-B car elle a permis de rassembler les acteurs et actrices et de créer les liens nécessaires au lancement de ce projet.

L'équipe coordinatrice de la SAW-B se réunit une fois par semaine, en général tous les lundis, pour une réunion d'environ deux heures. Lors de ces réunions

hebdomadaires sont discutés différents points qui concernent les actions de la CACM et de ses membres. Un ordre du jour est préparé au préalable afin d'organiser les rencontres au mieux et de pouvoir traiter de tous les points selon leur degré d'importance et de priorité. Les sujets de conversation se répartissent entre les informations concernant l'équipe coordinatrice en elle-même, les partenariats de la CACM, les points hebdomadaires récurrents, les dernières nouvelles et retours au sujet de l'organisation des activités, de la logistique, mais aussi les demandes d'intégration et leurs suivis, les points concernant la gouvernance ou les relations entre acteurs et actrices, la communication de la CACM, le développement économique, la prospection, les points de décision importants et les enjeux stratégiques, etc.

Les tâches de l'équipe coordinatrice sont donc aussi étendues que ne le demandent les activités de gestion et de développement de la ceinture alimentaire. Elle est également chargée de la gestion du site internet, de la page Facebook, de la newsletter envoyée aux personnes inscrites et de celle destinée aux membres de la ceinture alimentaire. Les aspects liés à la communication sont gérés de concert avec la responsable de la communication de la SAW-B. De plus, l'équipe coordinatrice gère également les commandes et les factures liées aux échanges commerciaux et à la tournée. Elle s'occupe également de la préparation et de l'animation des tables de concertation entre producteurs et points de vente, des présentations publiques de la CACM, de la participation éventuelle à des événements en lien avec l'alimentation durable et le développement de circuits courts.

Comme dit précédemment, la SAW-B est une entreprise d'économie sociale qui vise à faire mouvement pour des alternatives au modèle économique dominant actuel, le système capitaliste. Les différentes tâches sont divisées entre les membres de l'entreprise qui forment des « cercles ». Ces équipes sont composées de trois, quatre ou cinq personnes qui appartiennent à différents « cercles » ce qui permet une gestion collective des différentes actions de la SAW-B. Comme elle le prône dans ses valeurs, la gouvernance et l'intelligence collective sont des piliers importants dans le fonctionnement de l'entreprise. La collaboration et la codécision sont très importantes. La SAW-B a pour objectif d'œuvrer pour une économie alternative, plus sociale, notamment en soutenant la viabilité des entreprises sociales et en renforçant leur impact, en étant une force de critique et de proposition capable d'interpeler la société civile ou le monde politique et en innovant par

l'expérimentation et la recherche dans l'économie sociale. Son constat est que de nombreuses problématiques actuelles (sociales, environnementales, économiques, politiques) sont les conséquences du capitalisme néolibéral et d'un modèle dominant auquel il faut s'opposer et proposer des alternatives. Ce cadre est donc intrinsèque aux actions de l'équipe de la CACM qui fait partie de cette entreprise et partage ses valeurs.

## 5.2 Les professionnels du bio

Actuellement, le pôle production de la CACM rassemble 39 producteurs et productrices sur le territoire des 29 communes. Les parties prenantes concernent 11 enseignes en maraîchage, 8 en élevage, 7 en vente au détail, 3 en boulangerie, un apiculteur, un arboriculteur, une brasserie, une chocolaterie, un élevage caprin, un élevage ovin, une ferme de polyculture et élevage, une enseigne de production de plantes aromatiques, un restaurant-traiteur et un transformateur. Bien évidemment le nombre de producteurs peut évoluer pour différentes raisons : arrêt des activités, non-respect des valeurs de la CACM, tensions avec d'autres membres, perte de la certification bio des activités, problèmes de production et bien d'autres.

Le pôle consommation repose sur les points de vente de la CACM qui sont actuellement concentrés en 3 magasins. Le premier est Biocap, un magasin spécialisé dans l'alimentation bio situé à Marcinelle qui a reçu le label « biogarantie »<sup>2</sup>. Cet établissement représente le point de vente le plus important de la CACM avec des commandes largement supérieures aux deux autres magasins. Nature Nature est le deuxième point de vente qui fait partie du circuit actuellement. C'est également le plus petit et celui qui commande les plus petits volumes à la CACM. Il se situe à Philippeville. Ce magasin est également pleinement ancré dans les produits biologiques et la dynamique des circuits courts. Le gérant de ce magasin est également un des acteurs les plus impliqués dans le fonctionnement de la ceinture alimentaire. Enfin, le troisième point de vente est le magasin Coopéco qui est un supermarché coopératif et participatif. Il s'agit d'une société coopérative dans laquelle les membres participent au fonctionnement du magasin, situé à Marchienne-au-pont.

L'activité de la CACM se résume uniquement à trois magasins pour le moment car il s'agit toujours de la phase test qui vise à permettre le lancement des

---

<sup>2</sup> Label européen de certification bio pour producteur, transformateur/distributeur, restaurant/traiteur et point de vente

activités et à observer comment se déroulent les choses. Au lancement de l'initiative, les producteurs portaient un intérêt important de pouvoir obtenir des débouchés et ont eu comme objectif de créer un point de vente collectif. Toutefois, la création d'un magasin possède de nombreuses contraintes et il était plus simple de débiter l'activité avec des enseignes déjà existantes. Le projet de magasin de producteurs a donc été abandonné et reporté à plus tard. De plus, des contacts ont déjà été établis avec de nouveaux magasins, restaurants et cuisines de collectivité, qui pourront être intégrés au fonctionnement de la plateforme logistique et des concertations de la CACM dès que les activités seront davantage développées.

L'observation participante menée durant le stage confirme que le nombre d'acteurs réellement impliqués est relativement faible, tant pour les magasins que pour les producteurs. Cela se ressent dans les conversations des membres de l'équipe coordinatrice car ce sont souvent de mêmes personnes dont on parle, et cela s'est également ressenti lors de la réunion de création de la coopérative pour la plateforme logistique durant laquelle les nombres de professionnels membres de la CACM étaient assez faibles. Cependant, pour cette seconde affirmation, diverses raisons expliquent cette participation réduite (la principale étant la difficulté de rassembler les producteurs un soir durant la semaine).

### 5.3 Les partenaires institutionnels

Parmi ses partenaires, les membres de la CACM et l'équipe de la SAW-B peuvent compter sur Espace Environnement et BioWallonie. Il s'agit des deux partenaires dans le cadre de l'appel à projets auquel répond l'initiative dont il est question dans ce mémoire. Espace Environnement a réalisé des recherches-actions portant principalement sur le volet de l'accessibilité sociale de l'alimentation durable. BioWallonie, quant à lui, est un organisme uniquement financé par la Région Wallonne. Il a permis de contacter les acteurs du bio afin de réaliser la première réunion de présentation et de création de la CACM.

Comme expliqué précédemment, la CACM bénéficie de subventions publiques. De 2017 à 2019, celles-ci provenaient de l'AEI et ont financé un équivalent temps plein ainsi que des recherches-actions. Ensuite, pour la période actuelle (2019-2021) les financements proviennent de la Sowalfin. Ils sont passés à la rémunération de 1,5 équivalent temps plein. La SAW-B est chargée d'établir des rapports d'activités et d'entretenir des contacts avec ces instances.

Charleroi Métropole est le dernier partenaire institutionnel officiel de la CACM. Il s'agit d'une structure supracommunale qui vise à créer du lien entre les 29 communes du bassin de vie économique de la ville de Charleroi et de sa périphérie. Elle est composée de la Conférence des Bourgmestres et d'un Comité de développement stratégique. Cette initiative vise également à donner plus de visibilité aux richesses économiques, culturelles, touristiques et agricoles des villes et villages comprises sur ce territoire.

## 6 Les filières sur le territoire

Lors de l'observation participante qui a été menée au sein de l'équipe coordinatrice, une tâche de cartographie des filières présentes sur le territoire de la CACM a été réalisée. Ce recensement est pertinent tant pour permettre des stratégies de développement que pour mieux connaître la structure des activités liées à l'agriculture biologique sur le territoire. La méthodologie utilisée pour réaliser ce travail est la suivante : le site internet biocerti.be est un moteur de recherche contenant la totalité des certificats attribués pour la production et la préparation de produits biologiques en Belgique. Ces certificats sont transmis par quatre organismes habilités : Certisys, Quality Partner, TÜV Nord Integra et le Comité du Lait. Via ce moteur de recherche, un recensement a été effectué pour les 74 codes postaux différents des 29 communes du territoire. Les résultats ont permis de créer une base de données reprenant les informations de 242 personnes ou entreprises. Les différents types d'activités sont compilés dans le tableau ci-dessous. On remarque la forte dominance de la production, suivie par la préparation. La production et la préparation représentent au total 84% des activités liées aux produits biologiques sur le territoire de la CACM. Cela permet de mettre en perspective ce qui avait été soulevé dans les besoins des producteurs au lancement du projet : le territoire manque de points de vente, de capacité logistique et de distribution. Toutefois, ces résultats sont à relativiser car de nombreux producteurs pratiquent la vente directe sans pour autant être répertoriés comme points de vente et certaines enseignes de grande distribution possèdent des certificats de préparation et production de produits biologiques uniquement pour la fabrication de produits de boulangerie (ce qui ne relève donc pas d'acteurs qui pourraient intégrer la dynamique de la CACM).

Tableau 1 : Composition des activités certifiées bio sur le territoire de la CACM

| Type d'activité                   | Nombre de certificats  | Pourcentage total |
|-----------------------------------|------------------------|-------------------|
| <b>Producteur</b>                 | 167                    | 69 %              |
| <b>Distributeur</b>               | 15                     | 6 %               |
| <b>Plateforme logistique</b>      | 1                      | 0,5 %             |
| <b>Préparateur</b>                | 37                     | 15 %              |
| <b>Points de vente</b>            | 12                     | 5 %               |
| <b>Restauration collective</b>    | 4                      | 2 %               |
| <b>Transformateur/importateur</b> | 1                      | 0,5 %             |
| <b>Non spécifiés</b>              | 5                      | 2 %               |
| <i>Total</i>                      | <i>242 certificats</i> | <i>100%</i>       |

Une recherche approfondie des produits concernés permet d'établir une classification des filières. Parmi les 167 certificats dont l'activité principale est la production, certaines personnes produisent plusieurs types de produits et sont donc à inclure dans plusieurs filières. Le résultat est donc le suivant : la filière viande comptabilise 102 personnes, celle des céréales 56 personnes, le maraîchage (fruits et légumes) concerne 36 personnes, la filière laitière (lait et fromage) est représentée par 31 personnes, et il y a enfin une personne pour chaque catégorie de produits suivante : arômes, textiles, vignes, produits ménagers et poules pondeuses. Ce qui permet de constater la prédominance de l'élevage et de la production de viande, ainsi que les grandes cultures de céréales.

À la suite de ce recensement des différentes filières, toujours dans le cadre du stage réalisé pour l'équipe coordinatrice, une enquête a été réalisée via des entretiens téléphoniques et des mails. Celle-ci avait pour objectif de mieux connaître le fonctionnement des filières, les produits précis des producteurs et productrices, leurs débouchés et l'intérêt qu'il pourrait porter à collaborer avec des membres de la CACM voir à intégrer la CACM en elle-même. Les appels et les mails suivaient les questions d'un guide d'entretien établi au préalable avec l'équipe de la SAW-B. Les personnes répertoriées et qui font déjà partie de la ceinture alimentaire n'ont évidemment pas été contactées. L'enquête de prospection concerne donc 24 personnes pour la filière du lait (18 par téléphone et 6 par mail), 62 personnes pour la filière de la viande (deux par mail et le reste par téléphone), 36 personnes pour la filière des céréales (toutes par téléphone) et une seule pour la production d'œufs.

Au terme de ces entretiens, il est possible de conclure que presque la totalité des producteurs laitiers produit du lait de vache qu'ils vendent à deux laiteries principales, une minorité fait de la vente au détail ou de la transformation. Il n'y a donc que très peu de producteurs de produits laitiers biologiques. La filière de la viande quant à elle fait l'objet d'un problème structurel de valorisation de ses produits. Les éleveurs ont témoigné de grosses difficultés à valoriser leurs produits dans le secteur du bio, ils sont donc contraints de vendre leurs marchandises dans les systèmes alimentaires conventionnelles et dans la grande distribution. Comme pour la filière laitière, il n'y a qu'une petite partie d'entre eux qui pratiquent la vente au détail et la transformation. Les animaux destinés à la viande bio nécessitent des abattoirs et des ateliers de découpe agréés, de plus rares sont les éleveurs qui possèdent les compétences de boucher. La majorité des éleveurs fonctionnent principalement avec deux abattoirs situés en Flandre ou bien vendent leur bétail à des personnes qui s'occupent ensuite de les engraisser, les abattre, les transformer et les vendre. En fait, les éleveurs ne s'occupent que très peu de la commercialisation de la viande à proprement parler. La filière des céréales révèle que la majorité des certificats liés aux cultures céréalières bio appartiennent à des personnes qui élèvent des animaux et les nourrissent directement avec des céréales certifiées.

Cette étude sur les différentes filières confirme donc que la transformation et la commercialisation sont des besoins réels des producteurs et productrices bio sur le territoire. Notamment parce que ces deux activités représentent une charge supplémentaire pour des personnes qui n'ont pas le temps, pas les moyens, pas les infrastructures ou bien pas les compétences nécessaires pour transformer leur lait en fromages ou en beurre, pour tuer et découper leurs animaux et les vendre à la ferme, ou encore pour transformer leurs céréales en farine. De plus, toutes les filières représentent un potentiel de développement assez important pour la CACM. Même si une minorité des personnes interrogées a affirmé être intéressée par de nouveaux débouchés et une collaboration avec la ceinture alimentaire, cela pourrait agrandir considérablement la structure et susciter l'intérêt de producteurs et productrices ayant préféré conserver leur fonctionnement initial.

## Partie analytique

Après avoir défini le cadre théorique qui entoure ce mémoire, et après avoir décrit la CACM, son histoire, son fonctionnement et les acteurs qui l'animent, cette section est consacrée à une analyse plus spécifique. Il est question ici d'observer les relations qu'entretiennent les acteurs entre eux, et les liens qui existent entre la CACM et d'autres initiatives visant à mettre en place des systèmes agroalimentaires alternatifs. Par la suite, une analyse SWOT est mobilisée afin de structurer les différents points faibles et points forts de la CACM. Cette méthode se concentre sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de l'initiative. Au-delà de la catégorisation de ces différents enjeux, il est intéressant d'observer les rapports qui ont lieu entre ces derniers.

### 7 Les relations de la CACM

#### 7.1 Le jeu d'acteurs

Comme expliqué précédemment, la rencontre des acteurs et actrices du bio et les tables de concertations qui ont été organisées ont fait émerger un certain nombre de besoins que rencontraient notamment les producteurs du territoire de la ceinture alimentaire. Avant même de se pencher sur les résultats de ces processus de décision, il semble intéressant d'analyser ce mode de fonctionnement en lui-même. Comme le confirme S. Lejoly lors de l'entretien réalisé, l'objectif principal de la CACM est de mettre les acteurs de terrain autour de la table, rassembler les différents pôles actifs le long du système de production et commercialisation des produits bio, et établir une image d'ensemble. « *La dynamique de la ceinture alimentaire [est] que les gens puissent s'exprimer librement* » (S. Lejoly, entretien semi-dirigé, 13 juin 2020). La négociation collective et les arrangements tant financiers que logistiques sont évidemment des éléments que l'on peut retrouver dans les CCA mais qui ne font pas partie des systèmes traditionnels d'approvisionnement des grandes surfaces, ou alors de manière très minoritaire.

Au-delà de la capacité d'expression des membres de la CACM, les valeurs prennent également une place importante dans le fonctionnement interne. Les membres de la CACM défendent une agriculture locale et à taille humaine qui respecte les enjeux de la transition écologique, un modèle économique alternatif et équitable qui est au service des acteurs et actrices, un système alimentaire basé sur la

co-construction et la coopération entre tous les chainons, une dynamique participative et une concertation qui permettent une prise de décision démocratique, le tout sur un territoire identifié. D'une part, ce sont ces valeurs qui ont favorisé l'enthousiasme des professionnels à rejoindre l'initiative et qui conditionneront l'adhésion des membres de la coopérative de la plateforme logistique. D'autre part, elles permettent de dépasser le seul enjeu économique du développement d'un circuit court, notamment avec le choix de produits certifiés bio qui témoignent d'un engagement envers des changements sociétaux importants. De plus, il est important que les membres de la CACM puissent s'approprier ces valeurs et les exprimer eux-mêmes. C'est pourquoi dès la création de l'initiative en 2017, des ateliers ont été organisés afin de favoriser la rencontre, les échanges et la prise de décision collective.

Ensuite, le jeu d'acteurs créé avec la CACM a mis en relation des producteurs et des points de vente qui ne se connaissaient pas forcément avant la création de ce réseau. Ces liens ont fait émerger des besoins auxquels la CACM a pu répondre. Les trois axes prioritaires sont les débouchés, la logistique et la transformation. Bien que les solutions mises en place actuellement soient modestes, elles permettent néanmoins de répondre aux volontés des producteurs de trouver des points de vente supplémentaires (en lieu et place des trois magasins actuellement inscrits dans la tournée hebdomadaire de la CACM) ainsi que des solutions logistiques via la plateforme qui permet aux producteurs maraîchers de vendre leurs fruits et légumes dans des magasins proches du centre urbain de Charleroi, et inversement aux magasins de disposer des produits bio locaux et de saison. Qui plus est, les relations entre les producteurs leur permettent également de réaliser des activités commerciales entre eux et de pratiquer de l'achat-revente afin de compléter leur production et les gammes de produits qu'ils vendent en direct de leurs fermes ou dans leurs propres magasins.

## 7.2 Les liens avec d'autres projets d'alimentation durable

Afin d'analyser la CACM et ses relations avec d'autres initiatives de relocalisation de la production et de la consommation alimentaire, notamment en Région Wallonne, il semble pertinent de mobiliser une analyse multiniveaux. En effet, porter un regard local (voire même interne) mais également utiliser un point de vue régional et global donne une dimension plus importante à cette initiative. Au niveau local, il y a assez peu de circuits courts ou d'initiatives de ce style et la

CACM est donc une expérience intéressante qui s'inscrit sur un territoire étendu ; au niveau régional, Charleroi est une des plus grandes villes et sa métropole compte une population importante ce qui place la CACM comme une initiative non négligeable dans le paysage des ceintures alimentaires et autres circuits courts ; enfin au niveau global, la CACM est à placer dans le mouvement plus général de relocalisation de l'économie, de la production alimentaire, et dans la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux de notre époque.

La CACM a de nombreuses interactions avec d'autres initiatives de transition écologique et avec des organismes liés à l'alimentation durable. Lors du stage réalisé au sein de l'équipe coordinatrice, de nombreuses personnes et structures étaient régulièrement citées lors des réunions. D'un côté, l'implication des membres de la SAW-B dans le milieu de l'alimentation durable et de l'économie sociale favorise ces interactions. Via leur implication actuelle ou passée, ils connaissent bon nombre de personnalités politiques, sources de financement, chercheurs et chercheuses, ou tout simplement d'experts dans le domaine. De l'autre côté, les producteurs et les magasins sont eux aussi inscrits dans des dynamiques liées à l'alimentation durable, parfois membres de coopératives, et possèdent également une excellente connaissance des réalités du terrain et de l'intérêt d'entretenir des relations avec d'autres projets similaires à une ceinture alimentaire. La charte des valeurs de la CACM résume bien ce double positionnement, dans le sens où elle reconnaît que la coopération avec d'autres initiatives possédant un regard semblable – de transformation de l'économie et de relocalisation des systèmes alimentaires – est envisageable, et ce, peu importe la province, la région ou même le pays.

Par exemple, la SAW-B a également participé lors de la création de la CATL en 2013 et est intervenue par après pour des services de conseil économique. La CACM entretient également des relations avec les personnes qui coordonnent la ceinture alimentaire de Verviers : le RATAV. Ce dernier possède de nombreuses ressemblances avec la CACM et notamment dans les défis qu'il rencontre. « *Par contre quand il s'agit de la logistique, là on est intéressé de part et d'autre d'avoir des échanges, d'ailleurs le RATAV est confronté exactement aux mêmes défis que nous* » (S. Lejoly, entretien semi-dirigé, 13 juin 2020). La CACM fait aussi partie du Collectif 5C (le Collectif des Coopératives Citoyennes pour le Circuit Court) qui accompagne une vingtaine de coopératives dans toute la Région Wallonne. Les

connaissances et les relations créées via l'intermédiaire de ce collectif sont donc une voie d'interactions supplémentaires.

## 8 Les enjeux institutionnels

Les ceintures alimentaires possèdent la caractéristique de mobiliser un réseau d'acteurs hétérogène et c'est également le cas de la CACM. L'équipe coordinatrice entretient régulièrement des relations avec des personnes issues du monde politique. L'observation menée dans le cadre de ce mémoire et l'analyse des entretiens a permis de confirmer la mobilisation d'acteurs et actrices politiques au sein de la CACM. Une des particularités de cette ceinture alimentaire est qu'elle se développe sur deux provinces. La majorité des communes font partie de la province du Hainaut, mais cinq d'entre elles sont sur le territoire de la province de Namur. Il n'est donc pas possible de se limiter aux frontières administratives. L'équipe coordinatrice de la CACM a cherché à établir des contacts avec la ville de Charleroi au lancement de l'initiative, mais ils n'ont malheureusement pas abouti. Plus récemment, des rencontres et des échanges ont eu lieu avec la conseillère de cabinet du bourgmestre de la ville, Paul Magnette, qui est chargée de la nature en ville. Il était notamment question de pouvoir venir en aide aux producteurs locaux dans le cadre de la crise du COVID-19, en donnant plus de visibilité et en communiquant sur les divers points de vente directe et magasins locaux. Bien que la ville de Charleroi ne finance pas directement le projet, elle témoigne d'un intérêt envers la CACM et bénéficie indirectement de son développement puisque cela favorise l'économie locale et l'agriculture. Antoinette Dumont confirmait également lors de son entretien semi-dirigé que des contacts avaient été pris avec le cabinet du Ministre Willy Borsus (chargé de l'Économie, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de Compétence) et qu'un plaidoyer était mis en place afin d'obtenir un soutien renforcé de la part de la Région Wallonne.

Les interactions dont il est question ci-dessus sont donc en fait elles-mêmes favorisées par la Sowafin. « *Actuellement, la Sowafin est hyper demandeuse qu'on collabore* » (A. Dumont, entretien semi-dirigé, 1 juillet 2020). Elle organise des réunions entre les sept projets qu'elle finance dans l'objectif de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques, mais aussi de tenter de construire une image d'ensemble. Le responsable des circuits courts de la Sowafin possède

également une bonne connaissance et une expérience dans le domaine ce qui peut être considéré comme un incitant à la bonne gestion, ou du moins à la sensibilité de cette instance de financement envers les projets qu'elle aide à développer. De plus, au-delà de la volonté de cohérence et de cohésion dont fait preuve la Sowalfin pour ses différents projets, il y a en fait une politique d'information des sphères décisionnelles car les expériences et les difficultés rencontrées par les acteurs et actrices de terrain sont transmises et représentent des données importantes (entre autres pour évaluer de la ligne directrice des initiatives et la poursuite de leurs financements par les pouvoirs publics). Les rassemblements et les évaluations de la Sowalfin servent également à « *faire remonter les résultats des expériences de terrain, (...) quels sont les enjeux clés à faire remonter au politique* » et notamment les plus prioritaires (S. Lejoly, entretien semi-dirigé, 13 juin 2020).

Cela rejoint également l'idée selon laquelle il est utile de porter un regard régional, ou au moins supérieur à l'échelon local, et de la nécessité des interactions entre différentes initiatives. En effet, d'un territoire à l'autre, d'une ceinture alimentaire à l'autre, les productions peuvent différer et la coopération peut permettre d'en minimiser les impacts. Dans le cas de la CACM par exemple, des accords ont été trouvés avec une initiative issue du Brabant Wallon, Made in BW, qui ne parvient pas à écouler l'entièreté de ses produits maraîchers en raison d'une surproduction et d'une trop faible demande. C'est pourquoi la CACM pourrait en racheter une certaine quantité afin d'augmenter les volumes commercialisés. Les interactions entre initiatives peuvent leur être directement profitables, soit pour le partage de savoir-faire, soit pour l'échange de marchandises.

Tout ceci montre donc que, bien que la CACM soit encore à un niveau de développement économique restreint, l'ampleur de son activité dépasse les simples frontières du territoire concerné et l'implique dans un mouvement plus global de relocalisation de la production et de la consommation alimentaire. Il existe également un lien entre les besoins des sphères politiques de données sur le développement des circuits courts et le travail de recueil effectué par la Sowalfin auprès des projets financés par la Région Wallonne. On peut d'ailleurs voir que les ceintures alimentaires ont un impact qui dépasse la simple activité économique et sociale, elles mobilisent les sphères politiques. Dans le chapitre 15 (destiné à l'alimentation et l'agriculture) de la Déclaration de Politique Régionale, le Gouvernement wallon s'engage à soutenir les CCA et cite même littéralement les ceintures alimentaires :

« Le Gouvernement favorisera le développement de ceintures alimentaires de qualité et de proximité réparties sur l'ensemble du territoire wallon, dont ses grandes villes, dans une perspective de réduire la dépendance aux importations en matière d'alimentation humaine et animale et de renforcer l'emploi local » (Gouvernement wallon, 2019, p. 76). On peut également constater que, parmi ces engagements gouvernementaux, de nombreux enjeux font partie intégrante des préoccupations des ceintures alimentaires : l'accès au foncier, la recherche agronomique, l'économie circulaire, les labels de qualité, l'usage des pesticides, et bien d'autres. Même si un intérêt certain est témoigné et que les pratiques mises en place, par exemple via la Sowalfin, témoignent d'un certain intérêt, il faut bien entendu garder un regard critique sur l'action des pouvoirs publics en faveur des initiatives telles que les ceintures alimentaires qui restent des structures relativement limitées.

Parmi les soutiens financiers et politiques, la CACM a également pu compter sur la Conférence des Bourgmestres de Charleroi Métropole malheureusement ce soutien n'a pas duré. En effet, en 2018, la ceinture alimentaire a reçu un financement de la part de cette structure qui fut très utile et qui aida réellement le lancement du projet. Toutefois, bien qu'elle soit pleinement dans la dynamique de Charleroi Métropole (renforcer l'économie locale et la vie sociale du bassin carolo), cette collaboration ne mena pas à un partenariat à long terme. « Ça a été très utile, vraiment, mais il n'y a pas eu de nouveau financement depuis lors » (S. Lejoly, entretien semi-dirigé, 13 juin 2020). À tel point que le logo de Charleroi Métropole a également été retiré des documents officiels de la CACM, chose à première vue anodine, mais qui est synonyme d'une rupture entre la ceinture alimentaire et l'organisation supracommunale (à minima temporaire).

## 9 Analyse SWOT

La CACM fait preuve de nombreuses limites, mais détient également des pistes de développement intéressantes. Les multiples forces, faiblesses, opportunités et menaces sont donc énoncées dans cette section afin d'observer les relations qu'elles entretiennent et pour tenter de poser un point de vue plus global sur les activités de la ceinture alimentaire.

### 9.1 Les forces

Comme le démontre le point sur les filières présentes sur le territoire des 29 communes, l'activité liée aux produits bio est relativement importante. De nombreux

producteurs sont présents sur le territoire de la CACM, ce qui représente une des forces de l'initiative. Parmi les producteurs intégrés dans le processus économique de la plateforme logistique, il n'y a actuellement que les producteurs maraîchers, mais les filières de la viande, des produits laitiers et autres sont également déjà membres de la CACM et n'attendent qu'à pouvoir commercialiser leurs produits via cette dernière.

Un deuxième atout de la CACM est sa collaboration et les relations qu'elle entretient avec d'autres expériences de circuits courts. De très nombreuses initiatives sont actives dans le secteur de l'alimentation durable et les liens qui les unissent forment une sorte de réseau dense et complexe. Au cours des réunions hebdomadaires de l'équipe coordinatrice, il était fréquent d'entendre parler d'autres expériences de ce type ou tout simplement de mails ou appels reçus afin d'organiser une réunion pour travailler et échanger sur une problématique particulière. Que ces échanges soient formels ou informels, ils participent pleinement au développement de chaque initiative de relocalisation des systèmes agroalimentaires.

Une troisième force qu'il est possible de reconnaître à la ceinture alimentaire est qu'elle est encadrée et animée par des experts. Les acteurs eux-mêmes (producteurs, magasins, transformateurs) disposent d'une expérience indéniable dans l'ensemble des activités liées à la production et la commercialisation des produits locaux et bio. La SAW-B possède également une connaissance importante du terrain, de par l'accompagnement qu'elle mène auprès de nombreuses entreprises, mais également de par sa volonté à créer des alternatives au modèle économique dominant. Une des menaces des CCA est, notamment, l'appropriation des modèles développés et la récupération des activités économiques par le capitalisme. Le fonctionnement qui a été mis en place, basé sur la concertation et l'expression des besoins des personnes concernées par l'initiative, réduit donc considérablement la possibilité de servir les intérêts d'une élite ou du capital économique avant ceux des acteurs de la CACM.

Cet encadrement réalisé par la SAW-B et l'équipe coordinatrice est en fait lié à l'atout précédent de la collaboration et des relations entretenues : puisque les membres de l'équipe participent à diverses structures liées à l'activité agricole et l'alimentation durable, il est plus facile pour la CACM et ses participants d'obtenir des informations pertinentes et d'échanger des savoir-faire avec d'autres initiatives. Stéphane Lejoly est le coordinateur principal de la CACM depuis son lancement en

2017 et il possède une certaine expertise, personnelle et professionnelle, de l'économie sociale et surtout de l'alimentation durable. Antoinette Dumont a fait un doctorat sur les conditions de travail dans la production de légumes en Région Wallonne et connaît plusieurs personnes actives dans le domaine de la recherche. Elle est également impliquée dans la revue citoyenne « Tchak! » consacrée à l'agriculture paysanne. Hugues De Bolster possède une grande expérience également dans le milieu de l'alimentation durable et a participé à de nombreux projets. À cela s'ajoutent les nombreuses contributions des personnes qui travaillent à la SAW-B et participent à des degrés divers au bon déroulement des activités de la CACM. Cela permet également à l'équipe coordinatrice d'avoir une certaine réflexion sur sa propre action et sur la manière avec laquelle est développée la ceinture alimentaire. *« Je pense que ce qui nous relie tous, (...) c'est quand même le besoin sans cesse de regarder ce qu'on fait avec un regard critique »* (A. Dumont, entretien semi-dirigé, 1 juillet 2020).

Lors du stage réalisé, il a été proposé d'utiliser le point de vue extérieur de stagiaire afin de faire émerger des qualités ou des défauts dans le fonctionnement interne de l'équipe coordinatrice. Après réflexion, ce qui a été initialement identifié comme un défaut se révèle en fait apparaître plutôt comme une qualité : lors des réunions hebdomadaires, il arrive fréquemment que les discussions s'éloignent de l'ordre du jour établi ou s'attardent sur des détails. Pourtant, ces digressions permettent généralement de mettre en lumière des questionnements stratégiques et des soucis plus généraux qui auraient pu être ignorés si le débat ne s'était pas éloigné des affaires courantes. Les membres de la SAW-B, dans leurs conversations informelles, font également preuve d'une certaine volonté de réflexivité sur les actions menées au travers de la CACM. Cela va également plus loin car il est prévu qu'une recherche participative soit menée dans le courant de l'année prochaine, avec les acteurs et actrices de la CACM. Pour reprendre les mots d'Antoinette Dumont, son objectif est de *« voir quelles sont les limites à la coopération et jusqu'où on peut favoriser une meilleure coopération entre producteurs et points de vente »* (A. Dumont, entretien semi-dirigé, 1 juillet 2020).

## 9.2 Les faiblesses

Une des faiblesses les plus remarquables est l'accessibilité des produits de la ceinture alimentaire. L'offre est faible parce qu'elle ne repose actuellement que sur trois magasins et que les volumes de produits échangés via la plateforme logistique

sont faibles. Une étude sur les personnes qui consomment les produits de la CACM permettrait sans doute de connaître plus en détail le public cible et ses caractéristiques socioéconomiques. Quelle partie de la population du territoire a accès à ces produits ? Économiquement ? Culturellement ? Toutefois, la CACM possède justement une volonté de sensibiliser le public, et notamment la population de Charleroi, aux enjeux de l'alimentation durable et de la consommation de produits locaux, de saison, et bio. Il est possible que l'association de ces producteurs ait cependant permis à des personnes vivant dans les zones rurales de prendre conscience de l'existence de certains points de vente directe, grâce aux moyens de communication plus importants qui ont été développés par la CACM. Dans tous les cas, cette faiblesse a été identifiée par les acteurs et actrices et fait l'objet de projet d'amélioration, notamment via des actions du partenaire Espace Environnement comme de l'éducation permanente et la sensibilisation de la population du territoire.

Une faiblesse supplémentaire, paradoxalement à ce qui a été décrit au point précédent, est caractérisée par la limite des capacités de l'équipe coordinatrice. Actuellement, les produits échangés via la plateforme logistique se résument aux fruits et légumes. Leurs volumes sont faibles et ne permettent pas de générer un chiffre d'affaires suffisant pour rémunérer les actions de la CACM qui reste donc dépendante de subventions publiques. Cette situation, qui peut être identifiée comme une faiblesse en elle-même, pourrait être résolue par un développement commercial et par une augmentation de l'activité économique. Or, les membres de l'équipe coordinatrice n'y parviennent pas parce que, d'une part, ils ne sont financés qu'à hauteur de 1,5 équivalent temps plein et consacrent déjà une part importante de leur temps à la gestion des activités quotidiennes. D'autre part, ils ne possèdent pas spécialement les qualités nécessaires au développement purement commercial. C'est pourquoi, depuis le mois de février, il est envisagé d'engager périodiquement l'une ou l'autre de leurs connaissances afin de travailler sur le volet commercial de la CACM afin d'augmenter le chiffre d'affaires par exemple.

Une autre faiblesse est basée sur le territoire choisi s'étend sur 85 kilomètres du Nord au Sud, ce qui est très grand pour une initiative qui propose des produits locaux puisque la définition même du « local » peut alors être relativisée. Qui plus est, il est difficile de susciter l'appropriation du modèle de ceinture alimentaire par l'entièreté de la population. Dans les zones plus rurales de Chimay et Couvin, Charleroi apparaît comme une ville de laquelle les gens ne se revendiquent pas spécialement.

« *Les gens dans le Sud, ils ne se sentent pas Carolos* » (S. Lejoly, entretien semi-dirigé, 13 juin 2020). Même si, dernièrement, la ville de Charleroi fait l'objet de projets socioculturels et économiques de redynamisation, cela ne concerne pas la totalité du territoire de la région et de la ceinture alimentaire qui comporte 29 communes. Leur répartition sur deux provinces différentes ne favorise pas forcément non plus la clarté de la zone concernée par l'initiative. De manière générale, la structure de Charleroi Métropole représente une couche institutionnelle supplémentaire qui peut paraître complexe à aborder et qui peut ne pas mobiliser l'entièreté de la population qu'elle désire toucher.

### 9.3 Les opportunités

Comme le montre l'état des lieux des filières du territoire, la CACM possède de nombreuses opportunités de développement. Certains produits, tels que la viande ou le chocolat, sont déjà représentés par quelques personnes ayant rejoint l'initiative, mais leur nombre pourrait encore croître à l'avenir. Connaître la situation de chaque grande catégorie de produit (fruits et légumes, viande, œufs, produits laitiers, céréales, produits secs ...) est une information cruciale et qui nécessite d'être mise à jour de manière régulière. Cela permet de cibler les stratégies de développement en fonction du potentiel de chaque produit, de l'intérêt des personnes qui participent à cette filière, de la complexité des normes et des contraintes logistiques et administratives qui l'entourent, etc.

Lors des réunions sur la stratégie économique à adopter et sur l'état financier des activités de la CACM, les membres de l'équipe coordinatrice et de la SAW-B se sont basés sur les résultats de l'enquête téléphonique auprès de producteurs et productrices qui n'étaient pas membres de la CACM et sur les besoins qui ressortaient de la réalité du terrain, ainsi que sur le bilan financier depuis le lancement de la plateforme logistique en août 2019. Malheureusement, les résultats actuels sont très faibles, notamment parce que les fruits et légumes sont échangés dans des volumes minimes et qu'ils ne permettent pas de dégager un chiffre d'affaires important. Cependant, dans les systèmes logistiques de CCA, il s'agit des produits qui préconisent d'importantes mises en place. La CACM étant donc opérationnelle pour les produits issus du maraîchage, les opportunités de s'ouvrir aux autres produits pourront bénéficier des fonctionnements déjà mis en place.

La viande par exemple est un des produits qui pourrait largement augmenter le chiffre d'affaires de la tournée de la CACM. Cela nécessite malheureusement de

nombreuses adaptations qui n'existent pas actuellement, mais qui représentent autant d'opportunités et pour lesquelles certaines pistes sont déjà dans les mains des acteurs de la CACM (atelier de découpe, salle d'abattoir, transport des marchandises ...). L'intégration de viandes ou de fromages au circuit actuel dépend en fait de nombreuses questions purement opérationnelles qui ont des impacts importants en termes de préparation administrative, de respect des normes d'hygiène, de transport, d'autorisation, etc. Certaines difficultés techniques sont la masse maximale autorisée du camion (c'est-à-dire la charge qu'il est possible de transporter), les licences nécessaires pour le transport de marchandises, le statut attribué à la personne qui effectue le transport (indépendant, commissionnaire, prestataire de service ...). La plateforme logistique de la CACM est limitée aux produits issus du maraîchage et les opportunités de diversification des produits commercialisés impliquent donc également des ajustements techniques.

Toutefois, l'opportunité de l'agriculture biologique sur le territoire n'est pas figée. BioWallonie, partenaire de la ceinture alimentaire, travaille à l'accompagnement des professionnels du secteur bio mais aussi à la sensibilisation des personnes actives dans l'agriculture conventionnelle. Dans le but de les motiver à la conversion et d'informer sur les enjeux de l'agriculture biologique, BioWallonie réalise des présentations et séances d'informations. Celles-ci se font notamment dans les établissements de personnes qui se sont récemment converties au bio et qui invitent leurs connaissances à participer. Cette stratégie est donc mobilisatrice puisqu'elle est basée sur les liens sociaux préexistants entre agriculteurs, producteurs ou transformateurs, et s'adresse plus directement aux individus que ne pourrait le faire un appel ou un mail de BioWallonie. Étant donné le grand nombre de producteurs bio dans les 29 communes, il y a d'autant plus de probabilités que d'autres établissements rejoignent le secteur bio et puissent donc participer à la CACM, ou y soient tous simplement sensibilisés.

Une opportunité de développement supplémentaire réside dans la possibilité de financements additionnels de la part des pouvoirs publics. La viabilité de la CACM est dépendante de subventions extérieures afin de rémunérer le travail de l'équipe coordinatrice et le fonctionnement de la tournée. Comme on peut le voir, les pouvoirs publics wallons et les sociétés de financement qui en découlent portent un certain intérêt envers les circuits courts et les ceintures alimentaires. Il est possible que leur multiplication et l'augmentation de leur rayon d'action suscitent un soutien

institutionnel élargi, via des financements ou d'autres aides ciblées. Afin de développer davantage l'activité économique (trouver de nouveaux membres, de nouveaux débouchés, mettre à jour la logistique afin de transporter d'autres produits que les fruits et légumes ...), la CACM est actuellement à la recherche d'une personne pouvant soutenir ces activités et devenir gestionnaire de projet. L'objectif est qu'une personne puisse être rémunérée à plein temps pour s'occuper de ce développement, et aller plus loin que ce que font actuellement les membres de l'équipe coordinatrice qui sont limités dans leur travail par les autres attributions qu'ils ont dans leur métier. Il est donc nécessaire de trouver des financements supplémentaires, ce à quoi s'attèle l'équipe coordinatrice.

#### 9.4 Les menaces

Comme dit précédemment, la situation financière de la CACM est problématique. Au manque de données issu du lancement récent de la phase test de la plateforme logistique, se sont ajoutées la crise sanitaire et les mesures de confinement. La tournée hebdomadaire a dû être arrêtée par sécurité et en raison de l'augmentation de la demande pour les produits en circuits courts et en vente directe. Les producteurs ne disposaient plus du temps ni des volumes nécessaires pour fournir la CACM. Le constat est donc que le chiffre d'affaires dégagé par la vente des fruits et légumes aux magasins, transportés par la plateforme logistique, ne permet pas de rémunérer les coûts engendrés par l'activité informatique et administrative gérée par l'équipe coordinatrice. Si les volumes de produits maraîchers n'augmentent pas et si d'autres produits, à valeur ajoutée supérieure, ne sont pas inclus dans la tournée de la ceinture alimentaire, il se peut que la CACM ne soit jamais en capacité de s'autofinancer et donc de s'affranchir des financements publics dont elle dépend.

Cette potentielle incapacité de développement dépend également de la quantité de travail nécessaire à une telle action, que l'équipe coordinatrice de la SAW-B ne parvient pas à remplir en raison de ses attributions supplémentaires pour l'entreprise d'économie sociale, du temps nécessaire au démarchage commercial ou à la rencontre de nouveaux points de vente pour les produits commercialisés. C'est une des raisons pour lesquelles, depuis plusieurs mois, l'équipe coordinatrice est à la recherche d'une personne qui pourra se voir attribuer la gestion quotidienne de la future coopérative de la plateforme logistique, et plus récemment encore, d'une personne indépendante qui serait rémunérée pour gérer les activités administratives,

informatiques et de développement commercial en tant que gestionnaire de projet. Une menace importante pour la CACM serait donc qu'on ne trouve pas de gestionnaire capable d'augmenter l'activité économique en rencontrant de nouveaux membres, en allant à la recherche de nouveaux magasins désireux de se fournir via la plateforme logistique, de futurs établissements de restauration intéressés de rejoindre l'initiative une fois qu'il sera possible de les inclure dans le circuit, etc.

## 9.5 Conclusion

De plus, l'histoire de la CACM est récente et les acteurs et actrices possèdent très peu de repères. Il est difficile de pouvoir établir un bilan puisque la mise en circulation de marchandises via un système logistique commun date seulement d'août 2019. La production des fruits et légumes dépend évidemment des saisons et donc l'activité économique de la CACM a été à l'arrêt pendant plusieurs mois durant l'automne et l'hiver. Au moment de la reprise, la crise sanitaire que nous connaissons a empêché ce qui aurait dû être la phase importante de test du système mis en place, en permettant à davantage de producteurs de contribuer aux commandes des magasins, qui eux-mêmes auraient pu acheter des volumes supérieurs. Après août 2020, il sera donc complexe de tirer un bilan fiable et comparable à l'année qui suit tant les perturbations auront été nombreuses. Ces dernières retardent également le moment où d'autres produits pourront être ajoutés à la tournée, ce qui est pourtant essentiel dans l'objectif d'atteindre l'autofinancement de la plateforme logistique.

Bien que la CACM soit créatrice d'activités économiques, de liens sociaux et de pratiques de gouvernance démocratiques, elle n'en reste pas moins dépendante du point de vue économique. Il est indispensable qu'elle puisse être viable et qu'elle soit en mesure de s'autofinancer, afin de ne plus être dépendante des subventions des pouvoirs publics. La CACM, comme les autres projets financés par la Sowalfin, possède également une volonté d'autonomie par rapport au politique. La situation est semblable à celle de nombreuses coopératives ou initiatives citoyennes qui dépendent de financements externes ou de l'activité des leurs membres pour survivre et il est difficile de stabiliser une certaine viabilité.

Localement, la CACM permet de modifier les modes de production et de consommation alimentaires puisqu'elle favorise une agriculture et des produits biologiques qui tendent à se différencier des méthodes conventionnelles. La ceinture alimentaire met en lien de nombreux acteurs et actrices qui peuvent échanger et

participer à une organisation sociale et économique qui répond avant tout à leurs besoins, mais qui permet également à des consommateurs d'avoir accès à des produits auxquels ils auraient plus difficilement eu accès sans cette collaboration. Qu'il s'agisse des professionnels du bio ou des partenaires institutionnels, la CACM mobilise un nombre d'acteurs important et hétérogène. Elle entretient également des relations avec d'autres initiatives ou réseaux de projets liés à l'alimentation durable en Région Wallonne, que ce soit de manière formelle via les réunions de la Sowalfin, ou de manière informelle via les relations et les connaissances de ses membres (producteurs, transformateurs, coordinateurs ...).

On voit que des mécanismes de *bottom-up* sont actifs à différents niveaux au sein de la CACM. D'une part, les décisions sont prises par les acteurs eux-mêmes, de manière libre et concertée, et répondent directement aux besoins qu'ils expriment. L'équipe coordinatrice encadre les discussions et organise les réunions, mais elle ne prend pas de décision importante sans l'avis des producteurs, transformateurs et magasins, ni sans qu'ils ne l'aient demandé. D'autre part, les difficultés rencontrées et les enjeux importants que rencontre la CACM sont rapportés à la Sowalfin qui les transmet aux pouvoirs publics. Les projets financés ne dépendent d'eux que financièrement et ne se voient pas dicter certaines pratiques par les autorités politiques.

## 10 Les limites de la CACM

Comme énoncé précédemment, la CACM possède un impact limité. Le nombre de membres est relativement faible et la progression des volumes de produits commercialisés reste minime. Ce système permet-il réellement de modifier les habitudes de consommation et de production des habitants et habitantes de Charleroi Métropole ? Mesurer précisément les impacts sociaux et économiques est une tâche difficile à laquelle ce mémoire ne peut pas répondre. La sensibilisation et le travail sur l'accessibilité sociale des produits bio, locaux et de saison restent de grands enjeux de la CACM. Toujours est-il qu'actuellement, l'ampleur des changements apportés reste discutable.

Une limite supplémentaire réside dans le choix du bio. En se voulant soutien et tremplin de l'agriculture biologique, la CACM pose un cadre restrictif qui réduit les possibilités d'adhésion de producteurs, transformateurs, et autres professionnels. Certes, il est possible de rejoindre la ceinture alimentaire si on est en conversion vers

le bio ou si on fait preuve d'un grand intérêt pour les valeurs portées par ce type de production. Ce choix pleinement assumé par les acteurs de la CACM reste pour le moins une limite à l'expansion de la participation de producteurs locaux. D'autres types d'agriculture, comme l'agriculture raisonnée ou la permaculture, ne disposent pas du label bio et visent tout autant à mieux rémunérer les producteurs tout en offrant un produit de qualité qui a été cultivé dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

L'équipe coordinatrice affirme régulièrement que la CACM permet une libre expression des membres. Toutefois, l'organisation des activités et les propositions faites lors des différentes rencontres émanent directement du travail de cette même équipe. Il est donc nécessaire de questionner l'objectivité de cette liberté présupposée. Les producteurs et les points de vente suivent-ils simplement les idées des employés de la SAW-B ? Ont-ils réellement leur mot à dire ? À ce stade du travail, il serait paradoxal de remettre en cause l'entièreté du travail fourni par l'équipe coordinatrice. Qui plus est, l'observation participante a permis de constater les emplois du temps fortement remplis et les charges de travail importantes auxquels font face les coordinateurs et coordinatrices. De plus, les professionnels du bio possèdent une grande expérience et connaissent leur métier. Il arrive que ce soit eux qui soumettent directement des propositions d'organisation. Cela a notamment été le cas lors de la réunion de création de la coopérative de la plateforme logistique. Un grand travail de synthèse et de documentation sur les enjeux et les concepts légaux des sociétés coopératives avait été effectué, entre autres par Stéphane Lejoly, afin de faire une présentation claire aux producteurs et points de vente. Cependant, au cours de la réunion, des modifications ont été proposées par les acteurs de la CACM, qui étaient quelque peu différentes des pistes proposées initialement.

## Conclusion

Pour clôturer ce mémoire, il est nécessaire de faire état de ce qui a été développé dans ce travail. Cette section vise donc à rappeler les objectifs initiaux et la question de recherche, ainsi que les résultats observés. L'étude de cas de la CACM est basée sur un stage, permettant de réaliser une observation participante, au sein de l'équipe coordinatrice du projet avec, en complément des données informelles, deux entretiens semi-dirigés. Ce travail a permis de définir les acteurs de la CACM, l'histoire du projet, le fonctionnement, et les différents enjeux qui animent les activités de cette ceinture alimentaire. Malheureusement, le moment de l'année auquel s'est déroulé le stage et les mesures liées à la crise sanitaire actuelle n'ont pas permis certaines rencontres qui auraient pu être assez riches (présentations publiques du projet, rencontres avec des producteurs, entretiens avec des membres d'autres ceintures alimentaires, etc.). Cela renforce également une limite importante de ce mémoire : l'absence de point de vue extérieur et le nombre réduit d'entretiens réalisés.

La question de recherche, pour rappel, s'intitule : « Comment les acteurs de la Ceinture Alimentaire de Charleroi Métropole modifient-ils localement les modes de production et consommation alimentaire ? ». Cette question de recherche générale a été abordée via deux axes, qui constituent les objectifs de ce travail. Ils sont dirigés d'une part vers le jeu d'acteurs qui se développe au sein et autour de la CACM, et d'autre part les relations entretenues avec d'autres initiatives de modification des systèmes alimentaires ou de relocalisation de la production et de la consommation. Le cadre théorique, focalisé sur les circuits courts alimentaires (CCA), présente les enjeux posés par les initiatives de type ceinture alimentaire et les principes qu'elles promeuvent : le développement durable soutenu par une vision de *bottom-up* favorisant les initiatives locales tout en considérant leur importance dans un mouvement global. Cette partie du mémoire souligne aussi la résurgence des questions liées à l'alimentation et aux systèmes alimentaires, le rôle des sciences sociales dans ce secteur, la diversité des modalités d'organisation présente dans les CCA, l'hétérogénéité des acteurs et actrices, etc.

Toutefois, il est important de marquer la distinction entre la CACM et un CCA. Les CCA ont pour objectif de raccourcir la distance parcourue par un produit avant d'être acheté, mais également de diminuer le nombre d'intermédiaires à

maximum une personne. De nombreuses caractéristiques sont partagées à la fois par les ceintures alimentaires, dont la CACM, et les CCA : la volonté de proposer une alimentation saine et locale, de favoriser une agriculture durable, d'inclure l'ensemble des personnes impliquées dans les systèmes alimentaires (des producteurs aux transformateurs, en passant par les distributeurs et les consommateurs) et d'informer sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux de l'alimentation.

La CACM peut être classée dans le grand champ théorique des systèmes alimentaires alternatifs, mais doit être différenciée des CCA. Premièrement, la superficie du territoire de la CACM est très importante. Certains CCA posent des limites territoriales inférieures à celles de la ceinture alimentaire carolo. Deuxièmement, le nombre d'intermédiaires est supérieur à un, de manière presque inévitable. En effet, les produits quittent les producteurs et productrices, passent par la plateforme logistique qui les transporte, et arrivent dans les magasins où ils sont vendus aux consommateurs et consommatrices. Le nombre d'intermédiaires est donc de deux. Qui plus est, si à l'avenir la CACM inclut des cuisines de collectivités ou des entreprises de restauration, le nombre d'intermédiaires sera également supérieur à un. Troisièmement, la CACM met en réseau de personnes déjà actives dans ce secteur, elle se base sur des producteurs qui travaillent déjà et des magasins qui sont déjà ouverts. En conséquence, la CACM va plus loin qu'un CCA car elle tente d'engager une réappropriation territoriale et une identification plus importante à une région : celle de Charleroi et sa périphérie. En plus de (re)créer des liens entre toutes les personnes actives le long du système alimentaire des 29 communes, la CACM vise à créer un système alimentaire qui n'était pas présent auparavant, mobilisant un pôle urbain (le Nord) et un pôle rural (le Sud), animant donc la ville et la zone d'influence présente tout autour de celle-ci.

Le premier objectif de ce mémoire concerne le jeu d'acteurs à l'œuvre au sein de ce projet. La CACM tisse des liens entre des acteurs assez différents : les acteurs de terrain (producteurs, points de vente ...), les acteurs institutionnels (politiques, financeurs ...) et les acteurs proches de l'économie sociale et de la recherche (les membres de la SAW-B). On observe des pratiques de *bottom-up* au niveau de la prise de décision et de l'organisation de la CACM puisque l'accent est mis sur la satisfaction des besoins exprimés par les acteurs et actrices du territoire. Ce n'est pas l'équipe coordinatrice qui prend les décisions importantes, mais bien les membres de

la ceinture alimentaire qui se rassemblent et se concertent afin de faire connaître leurs volontés. Les relations entre producteurs et points de vente sont également positives et un certain enthousiasme anime ce projet.

Des enjeux institutionnels forts sont impliqués dans la CACM, en grande partie au travers des financements. Les rapports d'activités présentés auprès de la Sowalfin permettent aux autorités politiques d'avoir un retour détaillé sur le déroulement du projet, mais aussi et surtout sur les différentes difficultés qu'il rencontre. Une dynamique de *bottom-up* est pratiquée puisque ce sont les projets financés, dont la CACM, qui dressent les bilans et proposent des pistes de solutions. Ils peuvent témoigner des contraintes ou obstacles auxquels ils font face et que les pouvoirs publics sont capables de modifier. De plus, l'équipe coordinatrice entretient des contacts avec des élus politiques au niveau de la ville de Charleroi, mais également au niveau de la Région Wallonne. Dès lors, la pluralité des personnes qui participent à la CACM et les relations qui sont créées favorisent le bon développement du projet.

Le deuxième objectif de ce mémoire était d'observer si les relations avec d'autres initiatives liées à l'alimentation durable favorisaient le développement de la CACM. D'une part, le financement du projet impliquait un partenariat avec deux autres entreprises. Il s'agit ici d'Espace Environnement et de BioWallonie qui agissent également dans ce secteur, ce qui permet de multiplier les contacts et les actions déployables. D'autre part, grâce à leur soutien et leur pilotage d'entreprises d'économie sociale, ainsi que leur expertise dans le domaine de l'alimentation durable, les membres de la SAW-B (et plus particulièrement de l'équipe coordinatrice) font partie d'un réseau et possèdent de nombreux contacts avec d'autres initiatives. Il existe un partage de connaissances et de bonnes pratiques entre la CACM et les membres d'autres organismes d'alimentation durable, non seulement via les rencontres organisées par la Sowalfin, mais également les producteurs eux-mêmes qui échangent avec des collègues ou des membres d'autres initiatives.

Ensuite, comme l'a montré l'analyse SWOT, la CACM possède de nombreux points forts et points faibles, dont plusieurs se renforcent mutuellement. Du point de vue positif, il faut remarquer qu'il y a un certain nombre de producteurs bio sur le territoire. Leur implication est relative (au sens où tous n'ont pas choisi de s'impliquer dans le projet de cette ceinture alimentaire) et ils pourraient être plus nombreux, mais cela représente tout de même une qualité. D'autant plus que le

développement de l'agriculture biologique est un des enjeux de la CACM, en partenariat avec BioWallonie. À l'avenir, il est possible que davantage de personnes se convertissent à l'agriculture biologique grâce aux activités de la CACM. La collaboration avec d'autres organismes d'alimentation durable est également une des qualités de la CACM et ce notamment grâce à l'expertise des membres de l'équipe coordinatrice ainsi que des producteurs et points de vente eux-mêmes. De plus, il existe de nombreuses possibilités de développement : l'intégration de nouveaux produits à la tournée effectuée (la viande, les produits laitiers, les produits secs ...), l'augmentation du nombre de points de vente et de producteurs, la possibilité de financements publics supplémentaires, etc.

Du côté des éléments contextuels défavorables, la taille du territoire couvert a déjà été citée : certes, une population étendue est favorable au volume d'activité, mais en même temps l'étendue du territoire a des conséquences sur la distance à parcourir pour effectuer les tournées, sur le sentiment d'affiliation, et sur la compréhension de la zone politique concernée (supracommunale et sur les provinces de Hainaut et de Namur). Une autre difficulté de la CACM est son impact réduit, et ce en partie à cause du temps de travail restreint des membres de l'équipe coordinatrice (qui possèdent également d'autres attributions pour la SAW-B). En outre, cette situation est entretenue par le financement limité de la ceinture alimentaire et par les bénéfices minimes qu'elle parvient actuellement à dégager. Le projet ayant également pour but d'inclure tous les maillons du système alimentaire, il faut souligner que, pour le moment, les consommateurs et consommatrices ne prennent pas encore part aux tables de concertations et aux prises de décisions.

Enfin, il est bien entendu nécessaire de rester prudent quant aux conclusions qu'il est possible d'établir par rapport à l'impact de la CACM sur la liste des priorités politiques locales et régionales. Au niveau de la sensibilisation et de la communication envers la population et les autorités publiques, on peut affirmer que la CACM a permis la diffusion du concept de ceinture alimentaire, dans la continuité des travaux de la CATL en province de Liège par exemple. Cependant, toutes ces initiatives sont généralement issues de la société civile et pas directement mises en place par les pouvoirs publics. Bien qu'ils soient financeurs, et la CACM en est particulièrement dépendante, leur action directe en faveur de ces systèmes alimentaires alternatifs reste assez limitée.

Pour conclure, ce mémoire démontre donc que la CACM permet une redéfinition de modes de production et de consommation alimentaire, en permettant aux différents professionnels actifs le long de la chaîne de commercialisation de produits bio de se rencontrer, d'échanger, et de prendre de décisions collectives sur les activités et l'organisation qu'ils choisissent de mettre en place. Cette ceinture alimentaire permet à un certain nombre de producteurs d'atteindre des consommateurs dans des zones qu'ils ne pourraient pas atteindre sans la plateforme logistique et l'intérêt des points de vente concernés. De même que les prix et les volumes de produits ne seraient pas aussi équilibrés entre les attentes des producteurs et celles des points de vente s'ils n'avaient pas été décidés lors de tables de concertation. La CACM reste à un stade peu avancé de développement, mais possède de nombreuses opportunités. Elle peut être rattachée à un mouvement plus global de ceintures alimentaires et de systèmes alimentaires alternatifs, en Belgique et ailleurs dans le monde, riche d'une histoire de plusieurs décennies et entretenant l'espoir de réponses aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux du 21<sup>ème</sup> siècle.

## Bibliographie

- Aubrée, P. (2008). Les paniers et groupements d'achat. In G. Maréchal, *Les circuits courts alimentaires : Bien manger dans les territoires*. (p. 65-77). Educagri.
- Bousbaine, A. D., & Bryant, C. (2016). Les systèmes innovants alimentaires, cas d'étude : La Ceinture Aliment Terre de Liège. *Belgeo*, 4. (p. 1-19).  
<https://doi.org/10.4000/belgeo.19507>
- Chiffolleau, Y. (2012). Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture. *Économie rurale*, 332, (p. 88-101).  
<https://doi.org/10.4000/economierurale.3694>
- Chiffolleau, Y. (2019). *Les circuits courts alimentaires : Entre marché et innovation sociale*. (174 p.). Érès.
- Chiffolleau, Y., & Prévost, B. (2012). Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. *Noréis. Environnement, aménagement, société*, 224, (p. 7-20). <https://doi.org/10.4000/noroi.4245>
- Clancy, K., Hammer, J., & Lippoldt, D. (2007). Food Policy Councils. Past, Present and Future. In C. Hinrichs & T. Lyson, *Remaking the North American Food System : Strategies for Sustainability*, (p. 121-143). University of Nebraska Press.
- Décret portant création de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation, en abrégé : A.E.I., (2013).  
<https://wallex.wallonie.be/sites/wallex/contents/acts/8/8614/1.html?doc=27057&rev=30953-19025>
- Dubuisson-Quellier, S., & Le Velly, R. (2008). Les circuits courts entre alternative et hybridation. In G. Maréchal, *Les circuits courts alimentaires : Bien manger dans les territoires*, (p. 105-112). Educagri.

- Dufour, A., & Lanciano, É. (2012). Les circuits courts de commercialisation : Un retour de l'acteur paysan ? *Revue Française de Socio-Économie*, 9(1), (p. 153-169). <https://doi.org/10.3917/rfse.009.0153>
- Fassel, V. (2008). Les ventes à la restauration collective : Consommer local et biologique. In G. Maréchal, *Les circuits courts alimentaires : Bien manger dans les territoires*, (p. 77-91). Educagri.
- Feyereisen, M., & Stassart, P. M. (2017). La Ceinture Aliment-Terre Liégeoise : Des initiatives locales au projet de transition territoriale. *Seed*, (16 p.).
- Jonet, C., & Servigne, P. (2013). Initiatives de transition : La question politique. *Mouvements*, 75(3), (p. 70-76). <https://doi.org/10.3917/mouv.075.0070>
- Le Caro, Y., Jousseume, V., Poulot, M., & Rouget, N. (2016). Agricultures et villes : Des articulations renouvelées. *Annales de géographie*, 712(6), (p. 553-563). <https://doi.org/10.3917/ag.712.0553>
- Maréchal, G. (Éd.). (2008). *Les circuits courts alimentaires : Bien manger dans les territoires*. (213 p.). Educagri.
- Peemans, J.-P. (2018). Le développement dans une perspective historique. In *Le développement revisité : 60 ans d'études du développement*, (p. 17-31). Presses universitaires de Louvain.
- Pleyers, G. (2017). The local food movement in Belgium : From prefigurative activism to social innovations. *Interface : A Journal for and about Social Movements*, 9, (p. 123-139).
- Praly, C., Chazoule, C., Delfosse, C., & Mindler, P. (2014). Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. *Géographie, économie, société*, 16(4), (p. 455-478). <https://doi.org/10.3166/ges.16.455-478>

- Redlingshöfer, B. (2008). L'impact des circuits courts sur l'environnement. In G. Maréchal, *Les circuits courts alimentaires : Bien manger dans les territoires*, (p. 175-185). Éducagri.
- Rouget, N., Lescureux, F., Letniowska-Swiat, S., Schmitt, G., Heude, J., & Pfirsch, T. (2016). Innover pour nourrir la ville : Comment un intermédiaire de la grande distribution renouvelle la pratique des circuits courts (O'Tera dans le Nord-Pas-de-Calais). *Annales de géographie*, 712(6), (p. 642-665). <https://doi.org/10.3917/ag.712.0642>
- Schiff, R. (2008). The Role of Food Policy Councils in Developing Sustainable Food Systems. *Journal of Hunger & Environmental Nutrition*, (p. 206-228).
- Stassart, P. M., Baret, P., Grégoire, J.-C., Hance, T., Mormont, Marc, Reheul, D., Stilmant, D., Vanloqueren, G., & Visser, M. (2012). L'agroécologie : Trajectoire et potentiel Pour une transition vers des systèmes alimentaires durables. In D. Van Dam, *Agroécologie*, (p. 25-51). Éducagri.
- Verhaegen, É. (2012). Les réseaux agroalimentaires alternatifs : Transformations globales ou nouvelles segmentation du marché ? In D. Van Dam, *Agroécologie*, (p. 265-279). Éducagri.
- Zacharie, A. (Éd.). (2016). *La nouvelle géographie du développement*. (236 p.). Éditions Le Bord de l'Eau.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de  
communication École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | [www.uclouvain.be/psad](http://www.uclouvain.be/psad)